C.R.I.C. N° 83 (2011-2012)
4e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Mardi 7 février 2012

*Application de l’art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 7

Organisation des travaux

Orateurs : Mme la Présidente, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, MM. Senesael, Bolland..... 7

Questions orales..... 8

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le suivi du dossier de la liaison Tihange-Tinlot »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 8

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les aires de stationnement dédiées au covoiturage en Wallonie »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 9

Question orale de M. Jeholet à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les missions et le fonctionnement du centre Inforoute de Namur »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 10

Question orale de M. Borsus à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le contournement de Couvin »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 14

Question orale de Mme Servaes à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le « tourne à droite » pour les cyclistes »

Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la modification du Code de la route au profit des cyclistes »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Servaes, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 15

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la finalisation du contournement d'Enghien »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Pary-Mille, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 18

Question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les éco combis »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 18

Question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN90 »

Question orale de M. Prévot à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN90 à Thon-Samson »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Prévot, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 19

Question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'audit visuel sur l'état des routes »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 21

Question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le service d'hiver en Wallonie »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 22

Question orale de Mme Servaes à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la cartographie stratégique du bruit aux abords des grands axes routiers wallons »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Servaes, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 24

Question orale de Mme Moucheron à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le pont Clara et réalisation d'une nouvelle passerelle à Cuesmes »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Moucheron, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 25

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'étude de faisabilité et la proposition de mise en place de mécanismes assurantiels ou de mutualisation des risques dans le secteur agricole »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 26

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la cartographie des zones défavorisées »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Fassiaux-Looten, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 27

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la formation en agriculture »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Fassiaux-Looten, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 29

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la prime à la vache allaitante »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 30

Question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les aides agricoles octroyées afin de gérer les sites Natura 2000 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 32

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la main-d'oeuvre agricole »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Fassiaux-Looten, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 34

Question orale de Mme Moucheron à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la promotion des produits wallons y compris dans les administrations wallonnes et dans les services du Parlement et du Gouvernement wallon »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Moucheron, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 35

Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les coefficients de fermage »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 37

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le paiement des aides à l'agriculture »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 38

16e rapport annuel (01.10.2010 au 30.09.2011) adressé au Parlement wallon par le Médiateur de la Région wallonne (Doc. 509 (2011-2012) N°1)..... 40

Agriculture - p. 81
Autoroutes et Routes - p.83

Désignation d'un rapporteur..... 40

Exposé de M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne

Orateurs : Mme la Présidente, M. Bovesse..... 40

Échange de vues

Orateurs : Mme la Présidente, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme Fassiaux-Looten, MM. Bovesse, Binon, Mme Cassart-Mailleux, M. Senesael..... 42

Confiance au rapporteur..... 47

Questions orales (Suite) 47

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 47

Rappel au règlement

Orateurs : Mme Cassart-Mailleux, Mme la Présidente..... 50

Questions orales (Suite)..... 50

Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « un parasite de mouche tueur d'abeilles »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 50

Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la campagne d'arrachage de la berce du Caucase »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 52

Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « Comment conjuguer préservation du patrimoine et isolation ? »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 53

Liste des intervenants..... 55

Abréviations courantes..... 56

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

- La séance est ouverte à 14 heures 20 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – La question orale de M. Maene à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre du réseau Natura 2000 » est transformée en question écrite.

La question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le RAVeL entre Aywaille et Comblain-au-Pont » est reportée.

L'interpellation de M. Miller à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la reprise du réseau de voiries provinciales par la Région wallonne et les communes » est retirée.

Les questions orales de :

- Mme Zrihen sur « les travaux à la chaussée du Pont du Sart à Houdeng-Aimeries » ;
- Mme Cassart-Mailleux sur « le débat relatif au nourrissage des sangliers » ;
- M. Dupriez sur « le maintien du bois mort en forêt domaniale » ;
- M. Dupriez sur « la protection des prairies en zone Natura 2000 » ;
- M. Dupriez sur « les moyens destinés à la restauration des habitats dans les zones Natura 2000 » à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sont retirées.

M. le Ministre nous a fait parvenir le rapport de gestion 2010 de la SOFICO, ceci en lien avec notre discussion préalable tenue lors de la dernière commission. Pour l'instant, nous avons le contrat de gestion et le rapport de gestion 2010 de la SOFICO sur la table. Nous attendons comme prévu le rapport de gestion 2011 avant d'entamer un travail, une réflexion et d'éventuelles auditions des acteurs concernés et de la SOFICO.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Conformément à la discussion que nous avons eue lors de la précédente commission, j'ai pris contact avec la SOFICO pour avoir un calendrier sur la visibilité de ce qui a été fait en 2011, donc sur les projets qui ont été mis en œuvre avec les financements, les engagements sur l'ensemble de l'année 2011. La SOFICO m'annonce une échéance pour mars ou avril pour avoir un détail de tout ce qui est en cours, de manière à ce que l'on puisse être d'accord sur les chiffres, les taux d'utilisation du budget jusqu'ici. Les chiffres que je vous ai donnés il y a 15 jours m'ont également été confirmés, mais on essaiera d'avoir une visibilité et de tous se mettre d'accord sur le même document pour une présentation dans cette commission aux environs de Pâques.

Mme la Présidente. – Je note déjà dans le calendrier que ce sera donc probablement la dernière semaine d'avril, tenant compte des congés de Pâques. Je reviendrai vers vous, Monsieur le Ministre, pour avoir de plus amples informations.

M. Senesael est parmi nous et m'avait demandé de pouvoir prendre la parole dès le début du point 3. La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Étant donné la configuration de l'organisation des travaux et le fait que nous devons nous trouver pour des quorums dans différentes commissions - Mme Simonis est d'ailleurs déjà dans une autre commission, moi je vais être dans la commission de l'environnement - je sollicite de la commission l'autorisation de reporter ce point.

Mme la Présidente. – Cette demande est accordée par tous.

Une petite explication. J'ai été interpellée par plusieurs d'entre vous qui me demandent si c'est dorénavant une habitude d'avoir notre commission le mardi, je réponds que non. Cela l'a été à deux

reprises : la première fois, c'était une exception car le ministre devait être présent au Conseil européen et, la deuxième fois, c'était également exceptionnel suite aux obligations de suivi des rapports du médiateur qui, lui, doit d'abord passer en Commission de l'énergie et ensuite dans toutes les autres commission, ce qui nous empêchait de respecter le planning prévu. Dans 15 jours, nous serons à nouveau en commission le lundi.

M. Bolland (PS). – Madame la Présidente, j'apprécie énormément quand vous faites preuve de bilinguisme wallon-français.

Mme la Présidente. – Monsieur Bolland, j'ai 31 ans d'entraînement avec mon mari, qui essaie vainement de m'apprendre un peu de wallon.

M. Bolland (PS). – Eh ben, c'est on binâmé !

Mme la Présidente. – Ce qui nous amène au suivi de l'ordre du jour. Puisque la demande de M. Senesael a été acceptée, puisque M. le Médiateur n'est pas encore disponible - il passait aussi à 14 heures dans la Commission de l'action sociale - je propose, comme convenu avec M. le Médiateur, qu'on avance tant qu'il n'est pas disponible.

Je vous propose donc d'entamer les questions orales sur les travaux publics et on pourra faire le point quand on passera à la politique agricole.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER DE LA LIAISON TIHANGE-TINLOT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le suivi du dossier de la liaison Tihange-Tinlot ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous allez vite vous rendre compte que le dossier de liaison Tihange-Tinlot est un dossier que je suis avec assiduité, tant il est primordial pour le développement économique de la région condrusienne.

À la fin du mois de novembre, nous étions en attente du permis pour la réalisation des deux ronds-points des « Neuf Bonniers » et des « Gottes ». En termes de délais, c'était une question de quelques semaines.

Le permis a-t-il été octroyé ? Où en est-on dans la procédure d'octroi de ce nouveau permis ? Pouvez-vous me donner le calendrier actualisé des prochaines étapes de ce dossier, tels que l'expropriation de la phase n° 3 et les contacts avec les communes ? Comment ce dossier va-t-il évoluer dans les prochaines années ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame Cassart-Mailleux, depuis votre dernière intervention adressée à mon prédécesseur, nous sommes toujours en cours de procédure pour l'obtention du permis d'urbanisme.

Le 22 novembre dernier, la Direction générale des routes a bien introduit des plans complémentaires concernant les cheminements et franchissements de la future liaison, notamment en lien avec les remarques émises lors de l'enquête publique. Cela signifie que le fonctionnaire délégué dispose d'un délai de 130 jours supplémentaires pour rendre sa décision finale, à savoir jusqu'au 2 avril 2012.

Néanmoins, des contacts réguliers sont entretenus entre la Direction des routes et celle de l'urbanisme afin de traiter ce dossier de manière prioritaire. Normalement, nous devrions avoir ce permis avant la fin de l'hiver, pour ne pas avoir perdu de temps, puisque les travaux n'auraient de toute façon pas pu débuter en hiver.

Ceci est quand même une bonne nouvelle, puisque les budgets sont inscrits pour 2012. Je vous confirme que, sitôt le permis obtenu, les travaux pourront s'engager, à savoir le rond-point des Gottes, le rond-point des Neuf Bonniers et la poursuite du chantier routier entre la fin de la phase 1 - qui est déjà réalisée - et le rond-point des Neuf Bonniers. Je viens d'ailleurs de marquer mon accord sur l'engagement budgétaire de ce tronçon, de sorte que l'ensemble du projet puisse évoluer et que nous puissions le voir enfin aboutir.

J'ai ici une petite note qui me dit que le marché des ronds-points est prêt à démarrer sitôt le permis octroyé - le budget est de 1,3 million d'euros -, que la direction de Liège est bien en contact hebdomadaire avec le fonctionnaire délégué et qu'ils estiment que le permis pourrait être délivré avant la fin de l'hiver.

On ne devrait pas avoir perdu de temps supplémentaire, malgré le résultat de l'enquête publique qui nous a imposé quelques délais supplémentaires.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre par rapport à l'agenda et la réponse complète qu'il vient de donner. C'est vrai que l'enquête publique a été fructueuse de débats et de propositions. Il est vrai qu'on a pu adapter ce permis par rapport aux remarques de l'enquête publique et je m'en réjouis. Je me réjouis surtout du fait que, si l'adaptation a pu être faite, si les commentaires et remarques ont pu être établis, on aura peut-être évité un recours au Conseil d'État. C'est la question et c'est là le seul problème qui pourrait survenir dans ce dossier. Si on n'a pas de recours au Conseil d'État, c'est un dossier qui va continuer à prendre son envol et je peux vous assurer qu'aussi bien la région de Huy que celle du Condroz, pour sa sécurité, pour le côté économique, se réjouissent vraiment que ce dossier puisse aboutir.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES AIRES DE STATIONNEMENT DÉDIÉES AU COVOITURAGE EN WALLONIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les aires de stationnement dédiées au covoiturage en Wallonie ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la mobilité, comment l'améliorer au quotidien ? Dans ce cadre, de nombreuses initiatives sont prises à différents niveaux de pouvoir. Je souhaiterais aujourd'hui m'attarder sur un de ses aspects, à savoir le covoiturage.

Avec certains tronçons d'autoroutes et grands axes saturés, favoriser le covoiturage peut soulager notre réseau routier, pour autant que les aires de stationnement soient adaptées, sécurisées et en suffisance. Ces dernières années, différentes provinces et communes ont lancé des appels à projets, parfois en collaboration avec le TEC ou le SPW routes.

J'aimerais faire le point sur ces aires de stationnement, Monsieur le Ministre.

Combien en dénombre-t-on en Wallonie et par province ? Combien la Région wallonne en a-t-elle subsidiées ? Existe-t-il à la région des projets pour mettre en place un outil de signalisation commun à toutes les infrastructures ?

Combien d'aires de stationnement dédiées au covoiturage compte le réseau routier du SPW ?

Aux heures de pointe, soit au moment où la congestion du trafic est la plus forte, le taux de remplissage des voitures est le plus faible. Il y a donc là un enjeu important dans le développement du covoiturage.

Quelles actions entendez-vous mener pour développer de nouveaux parkings de covoiturage ? Quels sont vos projets en la matière ? Envisagez-vous de créer des espaces de stationnement aux abords des autoroutes en Wallonie ?

Quel budget annuel consacre la Région wallonne à ce type d'aménagement ?

En 2010, une initiative pilote baptisée VAP démarrait dans le Brabant wallon. Si le projet s'avérait concluant, il était question de l'étendre à d'autres provinces. Pouvez-vous m'en dire un peu plus par rapport à la suite de projet aujourd'hui ? Existe-t-il un cadastre des aires de stationnement ou de sites potentiels de l'ensemble du territoire wallon ? Dans la négative, l'envisagez-vous ? Avoir une vue d'ensemble des sites permettrait d'organiser au mieux le système.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Députée, je vais d'abord répondre à votre question sur l'inventaire. Je ne vais pas revenir sur les différentes aires autoroutières, on a déjà eu l'occasion d'échanger là-dessus.

En ce qui concerne les routes régionales :

- Province de Liège : sur 59 aires de stationnement possibles, 9 sont plus particulièrement dédiées au covoiturage. Je vous expliquerai après ce que cela implique ;
- Province de Luxembourg : 5 aires dédiées au covoiturage sur 21 ;
- Province de Namur : une aire dédiée au covoiturage sur 17 ;
- Province du Brabant wallon : 3 aires dédiées au covoiturage sur 14 ;

- Province de Hainaut : 8 aires dédiées au covoiturage sur 62.

Ces données sont issues d'un recensement effectué fin 2010 et qui précise la localisation des aires, le nombre de places disponibles, si ces aires ont d'autres fonctions que le covoiturage, le type de revêtement ainsi que la présence ou non de panneaux de signalisation spécifiques. Les emplacements sont répertoriés sur le site trafiroutes. Donc, si vous voulez avoir les détails par rapport à tous ces emplacements, vous les trouverez sur le site trafiroutes.

En ce qui concerne le budget, il n'existe pas à proprement parler de budget spécifique pour les aires de covoiturage ou de stationnement. Leur mise en œuvre ou leur adaptation est généralement réalisée à l'occasion de travaux de réfection de la voirie ou d'aménagements spécifiques tels des ronds-points construits notamment pour faciliter l'accès à ces aires.

De même, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de programmation spécifique. Une collaboration est cependant active entre les services de la Direction générale de la mobilité et celle des routes afin de lister précisément les investissements ainsi que la signalétique à mettre en œuvre.

En ce qui concerne le Brabant wallon, la Province a effectivement financé une étude, en collaboration avec le Service public de Wallonie, sur la création de parkings de covoiturage en Brabant wallon. Cette étude fait un recensement des endroits où ceux-ci pourraient être positionnés.

Parmi ceux-ci, on peut citer les trois sites réalisés le long de l'E411 : Thorembais-Saint-Trond, Walhain et Rosières.

En 2012, à l'extrémité du ring de Bruxelles, à Haut-Ittre, un rond-point sera aménagé au croisement avec la route provinciale P28. Une des branches de ce rond-point aboutira dans un grand parking de covoiturage permettant d'accueillir à terme 250 voitures. Ce parking de covoiturage sera réalisé en deux phases, dont la première offrira une centaine de places.

Le coût total de l'aménagement est de 1,2 million d'euros TVAC et inclut le giratoire. Il comprendra des arrêts TEC, des abris vélos et une balise VAP.

Il est à noter qu'il y a, dans chaque parking de covoiturage en Brabant wallon, un balisage VAP. De manière globale, la Direction générale des Routes veille à privilégier la régularisation des parkings de covoiturage aux abords des échangeurs autoroutiers chaque fois que des travaux y sont réalisés. Ainsi, à chaque fois qu'un travail doit être réalisé à un endroit, on vérifie s'il existe une possibilité de réaliser, en marge, une aire plus ou moins importante de covoiturage.

Enfin, l'ensemble de la promotion de ces actions liées au covoiturage est pilotée par les services de la Direction générale de la Mobilité qui est particulièrement active dans ce domaine. Il existe une série de mesures de promotions, je pourrais vous la communiquer. Par exemple, une subvention de 105 000 euros a été octroyée à l'ASBL Taxi-stop en 2011 pour développer le covoiturage et le *car sharing* en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse. Vous avez donné l'inventaire ainsi que les différents critères qui ont été élaborés par rapport à cette étude. Je pense, Monsieur le Ministre, qu'il y a en cette matière encore pas mal de travail à effectuer. C'est un dossier d'avenir : si on veut limiter la circulation et les voitures sur notre réseau routier, le covoiturage doit être mis en avant. On se rend compte, vous l'avez vous-même signalé, que des aires sont mises en place. À Namur, par exemple, une seule aire sur 17. Namur est quand même la capitale de la Région wallonne, c'est donc peu. Je crois que, par le biais de cet inventaire, par les demandes et par l'analyse de ce dossier, il faudra absolument y travailler et être un peu plus performant dans ce dossier.

Par rapport à la signalisation, je vous invite également à avoir une situation commune en Région wallonne, histoire de donner un signal positif dans ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE INFOROUTE DE NAMUR »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les missions et le fonctionnement du centre Inforoute de Namur ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, une première chose à relever, c'est que vous allez avoir des

difficultés à tenir toutes les promesses de votre prédécesseur. En effet, voici un an, votre prédécesseur annonçait : « Voici l'autoroute FM wallonne ». Il détaillait son grand et beau projet : nous allions avoir des info-trafics optimales, performantes et je le cite : « Avec la Ministre Laanann nous allons lancer une radio : info-route Bruxelles wallonie, elle fonctionnerait 24h/24h, sept jours sur sept avec des animateurs, des info-routes, des info-touristiques ». Bref, un grand projet.

Monsieur le Ministre, j'ai lu vos premières déclarations dans *Le Vif* par rapport aux travaux publics pour l'année. Vous indiquez : « Le matériel ne cesse de s'améliorer, ce qui rendrait complètement désuète une radio FM dédicacée à la mobilité ». À peine arrivé, M. Lutgen en prend plein la tronche et son beau projet « Voici l'autoroute FM wallonne » est déshabillé.

(Rires)

Monsieur le Ministre, j'ai interrogé la Ministre Laanan par rapport à tout ceci, dès lors que cela concernait également les différentes radios, que ce soit le service audio visuel public ou les radios privées. La SOFICO a été chargée de réfléchir à ce sujet. Je suppose qu'en tant que ministre de tutelle, vous vous êtes dit que le rapport démontrait les difficultés de démarrer le projet d'une radio FM wallonne lancée par votre prédécesseur. Dans son rapport, la SOFICO s'est aussi manifestement penchée sur la fiabilité des infos trafics aujourd'hui et l'efficacité du centre PEREX à Daussoulx.

Monsieur le Ministre, dans une réponse que vous m'adressiez - mais celle-ci m'est parvenue lors de la passation des pouvoirs, de sorte que je ne sais si c'est M. le ministre Lutgen, l'administration ou vous-même qui y avait répondu - après avoir abandonné ce projet d'autoroute FM, vous releviez que : « la SOFICO a attribué un marché de services à un consortium avec, comme objet, une mission d'étude et d'assistance à caractère technique, administratif, financier, juridique en vue de la préparation de la passation de marchés publics traditionnels ou d'un contrat de partenariat public-privé pour la réhabilitation, pour la gestion des équipements électromécaniques du réseau structurant de la Wallonie, ainsi que pour la mise en œuvre sur ce réseau du concept de routes intelligentes » . Il s'agit d'une réponse à une question écrite qui m'est parvenue au mois de décembre.

Monsieur le Ministre, j'ai l'impression qu'on abandonne un projet pour en lancer un nouveau, qui peut certes être séduisant, dès lors qu'il est question de « routes intelligentes ». Pouvez-vous me préciser le calendrier de ce projet, mais aussi un peu son contenu ? S'agissant d'un marché de services, que souhaitez-vous comme critères ? Qu'avez-vous demandé à la SOFICO ? Quelle est la délégation, le mandat que vous avez confié à la SOFICO par rapport au projet ? La Ministre Laanan, qui est aussi concernée au premier chef par ce projet, indiquait à la fin du mois de décembre, suite à une question que je lui posais, que le ministre de tutelle de la SOFICO - c'était toujours M. Lutgen - n'avait pas encore eu l'occasion de présenter le rapport du groupe de travail aux différents gouvernements. Or, ce groupe de travail a été mis en place en mars de l'année dernière ; je suppose donc que c'est maintenant fait.

Concernant le centre PEREX, des informations circulent que les données sont aujourd'hui tout à fait désuètes, que la RTBF ne se fie plus à toutes les informations du centre PEREX, que le matériel est obsolète, qu'il est usé, qu'il ne fonctionne plus correctement. La RTBF se dit : « Il faut investir demain, je ne vois pas pourquoi je serais la seule à investir pour des émissions de service public ». On aura l'occasion, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de débattre du contrat de gestion de la RTBF. N'est-ce pas, par excellence, une mission de service public pour la RTBF ? Parce que les autres opérateurs et radios privées disent : « Mais cela, c'est le rôle de la RTBF, ce n'est pas à nous d'investir dans ce type de projet ».

J'ai un peu l'impression que c'est le flou. On parle beaucoup du DAB+, la radio numérique, mais on n'y est pas encore. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai voulu, grâce à un amendement, consacrer des budgets à la transition numérique. Dans le dernier décret audiovisuel, il est simplement prévu, par rapport au centre d'aide radiophonique, de peut-être pouvoir financer la transition numérique à travers ce fonds. On n'y est pas encore, loin de là. Il va évidemment falloir de l'argent et on connaît la situation budgétaire de la Région wallonne. Qu'en est-il ? Comment va-t-on pouvoir moderniser l'outil PEREX ? Comment va t-on pouvoir rencontrer les besoins aux nouvelles technologies ? La transition numérique est évaluée à 13 millions d'euros, personne n'a l'argent, sans parler évidemment de la modernisation de l'outil PEREX.

J'ai l'impression, Monsieur le Ministre, qu'on est complètement dans le flou et qu'on est face à une situation budgétaire qui ne va pas permettre d'investir beaucoup dans ce projet.

On cite éventuellement le partenariat public-privé. C'est une bonne idée, mais c'est le repas à la mode : on cite des partenariats publics-privés dans tous les domaines. J'aimerais vraiment en savoir plus. Je pense que le projet Lutgen est abandonné, c'est clair, mais qu'en est-il du reste, de ce projet, du marché de services attribué par la SOFICO ? Qu'en est-il du calendrier ?

Ces questions, Monsieur le Ministre, me paraissent aujourd'hui tout à fait légitimes par rapport à des effets d'annonce qui ont été faits par votre prédécesseur. Vous essayez de « récupérer un peu la sauce » avec les « autoroutes intelligentes ».

Ce sont des concepts séduisants, mais les moyens financiers sont-ils là ? On le constate encore cet hiver, la mobilité est un enjeu important. Les informations trafic sont évidemment importantes pour les automobilistes, il s'agit aussi de sécurité routière. C'est un dossier intéressant à poursuivre. Je dois bien vous avouer que je ne vois pas très bien quelles sont les intentions du gouvernement, d'autant que le rapport de la SOFICO est clair par rapport à toute une série de sujets.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Jeholet, je voudrais tout d'abord vous dire que ce qu'on a aujourd'hui fonctionne relativement bien. Je suis déjà allé à deux reprises au Centre PEREX. J'ai pu voir comment cela fonctionnait. Qu'avons-nous au Centre PEREX ? Dans une même salle : une radio présente en permanence - la RTBF - les services de police, les services du SPW et un ensemble d'écrans et de données qui arrivent sur les ordinateurs - les données des capteurs qui sont sur les routes, les caméras, les prises de température. Il y a, je crois, 50 ou 51 prises de température à des endroits précis sur le réseau, outre les collectes faites sur le terrain par la police ou par les agents du SPW. À cela s'ajoute encore le retour des auditeurs qui appellent la RTBF pour dire : « J'ai vu un sac abandonné », « J'ai vu un chien à tel endroit », et cætera. Il y a donc vraiment une concertation directe, physique. Les gens sont dans cette salle et échangent des données.

La collecte des données est-elle suffisante ? On peut évidemment faire mieux, on peut avoir plus de capteurs sur le réseau, plus de caméras, plus d'infos, de manière à pouvoir réagir plus rapidement et mieux cerner les problèmes.

Il y a également l'aspect « diffusion de l'information ». Actuellement, la RTBF, présente sur place, reprend les infos fournies par les autres opérateurs et les renvoie sur la radio. Le travail confié à la SOFICO était d'étudier la possibilité d'avoir une radio d'informations routières, à l'image du 107.7 en France, qui couvrirait les réseaux wallon et bruxellois. L'intérêt était de disposer d'un outil qui rencontre les besoins quotidiens d'informations des divers usagers, qui contribue à la fluidité du trafic ou encore qui puisse faire face à des situations de crise. Ce n'est donc pas très différent de ce que l'on a aujourd'hui, mais il aurait été question d'une fréquence dédiée à cela, une fréquence unique sur l'ensemble du territoire.

Concernant le rapport de la SOFICO, un groupe de travail a été constitué ; il a rencontré les différents acteurs du dossier. Il ressort de leurs auditions que les techniques de récolte et de transmission d'informations routières actuellement disponibles au Centre PEREX nécessiteraient une remise à niveau technologique. Aujourd'hui, on a un certain nombre de mesures, de capteurs, d'écrans, mais il s'avère qu'il faudrait faire évoluer tout cela. Un plan d'investissements est nécessaire pour obtenir plus d'informations et un meilleur contrôle du réseau.

Les membres du groupe ont également souligné que, pour qu'une radio de type 107.7 ait un intérêt en dehors des périodes de crises, elle ne peut pas se limiter aux seules informations d'intérêt général. Une belle journée en été, sans embouteillage et sans accident, que va-t-on diffuser sur le 107.7 ? Rien. Il faut donc effectivement que cela soit une véritable radio complète.

Évidemment, on rencontre un problème dès qu'on parle d'une fréquence unique sur l'ensemble du territoire de Wallonie et de Bruxelles. J'attends qu'on me dise quelle va être la fréquence que l'on va lui attribuer, vu toutes les difficultés déjà rencontrées. Vous avez bien suivi, à l'époque et avec d'autres, le plan de répartition des fréquences sur notre territoire. Vous savez tous les problèmes que cela a engendré. D'après l'étude de la SOFICO, trouver une fréquence unique dédicacée à cela pour l'ensemble de notre territoire constituerait une difficulté majeure. D'autant plus qu'ils évoquent la technologie du DAB+ qui n'est pas encore généralisée - loin de là - au niveau des usagers et qui ne viendra que progressivement.

Outre la création éventuelle d'une radio, la mise en place d'une structure unique et coordonnée est envisagée. En fait, l'idée serait d'avoir un outil qui permettrait de recueillir, traiter et fournir un bouquet de différents types d'informations ouvertes qui pourraient être exploitées gratuitement par différents opérateurs. En France, on en parle sous le terme « open data » : l'ensemble des données collectées est utilisable par qui que ce soit. Cela veut dire que n'importe quel informaticien capable de mettre en œuvre des applications androïdes, I-Phone ou autres, pourrait avoir accès à ces données et les travailler comme bon lui semble. Il s'agit donc de données ouvertes au public.

Au niveau de la collecte des données, il faut accepter l'idée qu'il faille aller vers de nouveaux investissements pour disposer de davantage de capteurs. Quant à l'aspect « diffusion de ces infos », si cela ne peut pas se faire de suite par une radio, cela peut sans doute l'être par d'autres biais.

S'appuyant sur le Centre PEREX pour le réseau wallon et Mobiris pour la Région de Bruxelles-Capitale, cette structure unique assurerait l'édition et la diffusion d'informations routières auprès de ses opérateurs, en tenant compte des contraintes linguistiques imposées notamment par les publics visés. C'est là qu'on en arrive à ce partenariat public-

privé éventuel, dans le but de mettre en place les moyens les plus performants pour cette structure et optimaliser les investissements et la gestion des équipements électromécaniques. Une mission d'étude et d'assistance va débuter ce 1er février. Cette étude permettra entre autres de définir l'intérêt ou non de passer par des marchés publics traditionnels ou d'envisager un partenariat public-privé.

Allons-nous aujourd'hui remplacer tous les équipements sur les budgets traditionnels ou allons-nous aller vers un partenariat ? C'est l'objet de cette étude lancée au 1er février dernier.

Cette étude concerne l'ensemble des équipements de gestion du trafic, c'est-à-dire les équipements du Centre PEREX ainsi que les équipements situés tout au long du réseau routier et autoroutier.

Au travers de cette étude, le concept d'autoroutes intelligentes sera développé. Le diagnostic technique, financier et organisationnel des installations existantes et l'inventaire des équipements à mettre en place seront établis. Ce travail devrait déboucher sur un nouveau mode de gestion des équipements, qui sera mis en œuvre à partir de 2014.

Le concept des routes intelligentes est donc le fait d'avoir à disposition de l'automobiliste, via des moyens modernes de communication, l'ensemble des informations là où il se trouve. Si, 30 km en aval, il y a un accident, parce qu'en période de neige, un camion s'est mis en travers de la route, s'il y a un obstacle ou une déviation, l'automobiliste peut en être averti.

Cette étude doit également montrer quels moyens nous allons mettre en place pour avertir les gens. Aujourd'hui, par exemple, il existe déjà pour les chauffeurs de poids-lourds le système d'abonnement et de sms : le camionneur est immédiatement averti en cas de déviation ou de problème sur le réseau, de manière à pouvoir anticiper, utiliser un parking de délestage ou encore éventuellement quitter l'autoroute pour aller sur des routes secondaires. Je pense que c'est vers ce genre de choses qu'on doit évoluer.

Nous reviendrons plus tard sur le concept de radio, mais je pense qu'en ce qui concerne la radio FM traditionnelle, les questions soulevées par la SOFICO montrent que ce serait très difficile à mettre en œuvre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, je pense que vous noyez le poisson, mais je ne vous en veux pas parce que le Ministre Lutgen vous a noyé dans ce dossier par ses grands effets d'annonce. Vous savez, j'avais relevé sur une carte de la Wallonie toutes les fréquences se situant entre 107.6 et 107.8 FM. J'ai « fluotté » toutes les radios qui allaient être perturbées par la grande idée de M. Lutgen. Alors, que le Dab+ ne soit pas généralisé, c'est évident que non ! Je pense qu'on n'est nulle part en Belgique : même si on a voté une proposition de résolution au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut trouver 13 millions d'euros. À ce jour, on n'a pas encore trouvé un euro !

Dans le rapport de la SOFICO concernant le Centre PEREX, je lis que le fonctionnement correct de ces équipements fait l'objet de tests réguliers mais aujourd'hui, ce matériel a vieilli et connaît un fort taux de pannes. Il faut donc investir pour le rénover ou le remplacer. Un inventaire avait été dressé et les besoins chiffrés à 120 millions d'euros pour améliorer et dynamiser la gestion du trafic sous le vocable d'autoroutes intelligentes.

Vous me parlez d'un plan d'investissements. Je suppose que vous avez l'argent pour investir dans ce concept d'autoroutes intelligentes. J'entends sans arrêt que l'on grignote un euro par ci, un euro par là. Aujourd'hui, on nous dit : « 120 millions d'euros pour le concept d'autoroutes intelligentes, on va les trouver, il n'y a pas de problème ». Plus loin, la RTBF déclare ne plus utiliser les infos provenant des boucles de comptages, vu leur manque de fiabilité et leur mauvais état technique.

Je vous ai cité deux petites phrases mais le rapport est bien plus détaillé à ce sujet. Vous n'en êtes pas responsable, mais cela atteste d'un immobilisme et d'une négligence politique dans ce dossier depuis des années. On n'a pas investi et on se trouve aujourd'hui dans une situation terriblement difficile où on va avoir des difficultés à moderniser l'outil. En plus, on en remet une couche : votre prédécesseur annonçait son beau projet, un concept génial. Il voulait non seulement les infos trafic, mais aussi des informations touristiques, sur les festivals de musique. Il avait de la suite dans les idées. Je ne sais s'il voulait être animateur radio, en tout cas il avait une bonne idée de ce qu'il voulait.

Je suis évidemment très perplexe, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – M. le Ministre peut-il à nouveau intervenir ? Vous aurez évidemment le dernier mot.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je pense que l'idée de départ était intelligente et intéressante. À l'époque, la SOFICO avait pour mission d'étudier la possibilité de la réalisation. Aujourd'hui, nous en arrivons à la conclusion que ce serait très difficilement réalisable.

Si je vous avais dit qu'on allait quand même le faire, vous alliez sortir votre carte en disant : « Ce

n'est pas possible ». Je vous dis qu'on ne le fait pas parce que ce n'est pas possible et vous sortez quand même votre carte. C'est votre rôle, j'en conviens.

M. Jeholet (MR). – Je ne vous demande pas d'être l'avocat de M. Lutgen.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je ne suis pas son avocat.

Une étude a été réalisée, on voit aujourd'hui que c'est difficile de réaliser de cette façon-là. On ne va pas s'entêter.

Pour ce qui est des équipements, ils fonctionnent. Il y a certes des pannes et de nécessaires réparations qui sont faites au fur et à mesure. Il y aura des investissements, ils seront conséquents si on veut aller vers ce concept de routes intelligentes.

Je ne peux pas vous dire qu'on va l'inscrire au budget 2012 ni à celui de 2013, vous savez aussi bien que moi que ce ne sera pas possible. On doit entretenir ce qui existe, faire en sorte que cela fonctionne le mieux possible. Le centre PEREX fonctionne quand même pas mal. Je me suis rendu sur place vendredi dernier, ainsi qu'au mois de décembre, lors de l'enneigement précédent. Cela fonctionne pas mal du tout. Tout n'est pas parfait, mais des améliorations très nettes ont été réalisées ces deux dernières années.

Quant à la gestion directe des quantités de sel, de l'organisation de l'épandage ou encore de la manière dont on arrête, de manière sélective, les camions sur les autoroutes, je pense que des améliorations permanentes ont été apportées et que les choses ne sont pas si mauvaises que vous voulez le faire croire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Dans ce cas, le ministre devait être prudent, plutôt que d'annoncer l'autoroute FM wallonne avec une grande déclaration et des effets d'annonce. Il n'avait qu'à dire qu'il confiait une étude à la SOFICO. Ce n'est pas moi qui l'ai fait mousser, il s'est fait mousser tout seul.

Je ne mets évidemment pas en cause le personnel, que ce soit les policiers fédéraux, le personnel du SPW ou de la RTBF. Je constate simplement un vieillissement de l'outil. Vous dites pourtant que les investissements ne sont pas pour 2013-2014. Je crains que ce ne soit pas pour les années à venir. On va donc avoir encore un matériel qui va vieillir. Par rapport à l'objectif initial, on est loin des grands effets d'annonce. Je pense que l'on aurait dû anticiper la modernisation de cet outil parce que cela ne va faire qu'empirer.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE CONTOURNEMENT DE COUVIN »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le contournement de Couvin ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, quelques mots effectivement concernant ce dossier puisqu'en janvier dernier, j'ai eu l'occasion d'interroger M. le Ministre sur les chantiers à mettre en oeuvre relatifs aux voiries régionales, et singulièrement les voiries relevant du réseau structurant.

Parmi celles-ci figurait le contournement de Couvin. Dans votre réponse, vous m'apportiez un certain nombre d'apaisements, mais vous indiquiez aussi que le gouvernement avait validé le plan de financement, qu'il avait par ailleurs réservé 11 millions d'euros par an jusqu'en 2014 et 15 millions d'euros ensuite pour en assumer les annuités. Vous précisiez également que la SOFICO était en négociation avec la BEI concernant un engagement plus particulier, un engagement spécial, indiquiez-vous. Cette réunion était programmée le 17 janvier dernier.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais connaître les conclusions de cette tractation avec la BEI, singulièrement concernant le contournement de Couvin. Avez-vous pu obtenir les financements ou, en tout cas, les engagements de principe attendus ? Le financement est-il donc bien assuré pour la globalité du chantier du contournement de Couvin ?

Par ailleurs, quant au déroulement de la première phase des travaux, pouvez-vous me confirmer que ceux-ci évoluent selon le calendrier prévu, sous réserve des récentes conditions climatiques depuis quelques jours et postérieures au dépôt de ma question ?

Pouvez-vous m'indiquer quel est l'agenda envisagé ? Si je me permets de vous poser la question, c'est parce qu'un certain nombre de questions se font jour concernant la suite du chantier, la pérennité ou non des promesses ou encore quant au financement voire d'autres modes de financement qui seraient aujourd'hui examinés.

Avez-vous des dates, ou en tout cas des indications de segments de temps, dont vous

pourriez nous communiquer la teneur en ce qui concerne les adjudications, les expropriations ou encore la mise en oeuvre des prochaines étapes du chantier ? S'il devait y avoir des difficultés subséquentes, nous aurions alors un chaînon de travaux qui ne débouche sur rien, ce qui serait particulièrement malvenu, vous en conviendrez.

Ce dossier est, vous le savez, une priorité pour la plupart des familles politiques, dont très certainement le MR. Je rappelle combien ce contournement - et surtout l'effectivité de ce contournement - est attendu à la fois en termes de sécurité, de cadre de vie, de santé publique, de qualité de vie et de développement territorial, pour ne citer que quelques portes d'entrée de cette importante problématique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La SOFICO est effectivement en négociations avec la DEI ; le dossier est en cours d'instruction auprès de cette dernière.

Une réunion a eu lieu, comme vous l'avez relevé, le 17 janvier dernier. Il devrait y en avoir d'autres, en particulier sur le plan technique. La première réunion s'est bien passée, mais il n'y a évidemment pas de décision immédiate en sortant de la réunion. D'autres réunions sont nécessaires, mais je peux espérer que ce soit en bonne voie.

La SOFICO veillera à ce que le projet fasse l'objet d'un financement dans sa globalité, la BEI ne pouvant intervenir, en ce qui la concerne, qu'à concurrence d'un coefficient traditionnel de 50 %.

Quant au planning des travaux pour la phase 1, à savoir la construction de deux ponts sur l'Eau noire, ils se déroulent comme prévu. Le calendrier est respecté et devrait se terminer dans le courant du deuxième semestre 2012.

Pour la suite, il a été décidé de recourir à des marchés de type construction et maintenance sur 15 ans puisqu'il s'agit là d'une nouvelle construction de voirie.

Autant on a des difficultés à mettre ce type de marché sur 15 ans lorsqu'il s'agit de réhabiliter - parce qu'on part sur une assise existante et avoir une garantie sur 15 ans n'est pas évident -, autant quand il s'agit ici de créer complètement une voirie, c'est plus facile à mettre en place et c'est vers ce type de marché qu'on s'oriente.

C'est une méthode innovante qui nécessite la mise en place de cahiers de charges spécifiques. Nous alignons les calendriers des études à ceux des prêts. Les chantiers seront donc bien lancés en 2013, comme prévu.

Pour ce qui concerne les expropriations, le Gouvernement wallon a approuvé une proposition de mon prédécesseur visant à engager deux agents sous contrat « besoins exceptionnels et temporaires » au Service public de Wallonie et à les mettre à la disposition du Comité d'acquisition d'immeubles de Namur en vue d'accélérer la procédure d'évaluation et d'acquisition des emprises. Ces deux agents commenceront leur mission auprès du CAI à la mi-février.

Pour le reste, la tranche de deux millions d'euros consacrée aux expropriations va être épuisée avec l'acquisition de la ferme Mellin et la troisième tranche va donc être sollicitée auprès de la SOFICO.

Je pense donc que, pour le moment, tout suit son cours normalement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments d'information et plus précisément pour les renseignements concernant l'agenda des travaux du chantier. J'observe également que vous m'informez du fait qu'un mode opératoire différent, qui n'est pas fréquemment usité par la Région wallonne, va être mouvementé concernant les chaînons de voirie nouvelle à réaliser. J'imagine un *Design Build Manager* ou quelque chose de ce style-là, peut-être finance aussi. Une partie de la construction financière serait organisée dans le cadre d'un partenariat, sous forme de partenariat public-privé.

Une partie de la construction financière serait organisée dans le cadre d'une forme de partenariat public/privé en l'espèce.

Il me reste une question assez « structurante », si je puis dire. En ce qui concerne le financement, je nourris quelques craintes par rapport à l'ensemble des financements sollicités auprès de la BEI, dans un contexte financier à tout le moins tourmenté, fragilisé. Je pense que, dès l'instant où la SOFICO - et vous pourrez nous le communiquer - a conclu le plan de financement, ce sera un véritable soulagement par rapport à ce dossier dont toute l'histoire a toujours recelé de mauvaises surprises à un moment ou un autre. Toute mon attention consiste, avec votre action évidemment, à ce que nous puissions être indemnes par rapport à ce type de mauvaise surprise quant aux étapes encore à franchir aujourd'hui.

QUESTION ORALE DE MME SERVAES À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA

NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LE « TOURNE À DROITE » POUR LES CYCLISTES »

QUESTION ORALE
DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LA MODIFICATION DU CODE DE LA ROUTE AU PROFIT DES CYCLISTES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Servaes à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le « tourne à droite » pour les cyclistes » et la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la modification du Code de la route au profit des cyclistes ».

La parole est à Mme Servaes pour poser sa question.

Mme Servaes (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans quelques jours, la loi autorisant, dans certaines circonstances, les cyclistes à tourner à droite, malgré un signal lumineux au rouge, entrera en vigueur.

Cette mesure ne fait pas l'unanimité en Belgique. De nombreux lecteurs flamands ont d'ailleurs fait part de leur inquiétude au Secrétaire d'État à la mobilité qui, lui-même, a précisé qu'il fallait que cela reste l'exception.

Je pense en effet qu'on peut émettre des inquiétudes en termes de sécurité. Ne risque-t-on pas de créer une certaine confusion chez les utilisateurs de la voirie - automobilistes, cyclistes mais également piétons - et provoquer ainsi des accidents puisque ces panneaux se retrouveront sur certains carrefours et pas sur d'autres ?

De manière générale, je pense qu'il faudra être vigilant dans la mise en œuvre de cette mesure et que les « carrefours-pilotes » soient choisis de manière adéquate.

Il est vrai, Monsieur le Ministre, que cette mesure n'est pas propre à la Belgique. D'autres pays, comme les Pays-Bas et plus récemment la France, ont adopté cette modalité.

La loi prévoit qu'il revient au gestionnaire de la voirie - la région ou les communes - de décider quels seront les carrefours visés par cette mesure.

La ministre flamande de la mobilité a précisé que cela serait trop dangereux sur les voiries régionales, donc que cette mesure revient aux communes.

La Région bruxelloise précise, quant à elle, que ces panneaux seront introduits au cas par cas et que l'utilisation dépendra de la sécurité pour les cyclistes, mais aussi de la nécessité.

Quelle est la position de la Région wallonne quant à cette possibilité ? Est-il envisageable, prudent, de prévoir cette modalité sur les voiries régionales ?

Si oui, une analyse des carrefours susceptibles de disposer de ces panneaux a-t-elle déjà été menée ?

Une évaluation de cette mesure à court terme est-elle prévue ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je suis d'autant plus heureux de me joindre à la question de Mme Servaes puisque vous savez que, depuis que je pose cette question, je vais intensifier la pratique du vélo et j'adore passer au rouge ! Et vous, vous allez devoir changer votre slogan « quand c'est vert, on passe ».

Monsieur le Ministre, depuis peu, la modification du Code de la route est acquise : les cyclistes pourront alors passer un feu rouge, dans certaines conditions.

Concrètement, un cycliste qui se retrouvera devant un feu rouge sous lequel se trouve le panneau approprié pourra griller le feu en veillant scrupuleusement à ne gêner aucun autre usager de la route, piétons et voitures gardant priorité sur eux dans ce cas-ci.

Ainsi, dès qu'un tel panneau se trouvera sous un feu de signalisation, et uniquement s'il s'y trouve, les cyclistes pourront éviter un temps d'attente parfois long. J'estime que tous les aménagements qui aident à diminuer la peur des cyclistes à s'aventurer sur des voiries sont bénéfiques. Cela pourrait dès lors amener de nouvelles personnes à enfourcher leur vélo et permettrait de les rendre plus visibles et moins vulnérables aux automobilistes.

Chaque commune et chaque région pourra décider ou non d'en apposer sur ses voiries. La Wallonie a-t-elle déjà préparé cette modification du Code de la route ? Avez-vous déjà, ou en tout cas vos services, repéré les feux des routes qui dépendent de votre administration où ces panneaux pourront être disposés ? Quand cela se fera-t-il ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Il y avait une erreur dans mes documents, je voyais le « tourne à droite » des socialistes.

M. Senesael (PS). – Ce n'est pas un Carolo qui a posé la question.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ce type de mesure peut en effet faciliter la mobilité des cyclistes et surtout promouvoir l'utilisation plus intensive du vélo en Wallonie. Cependant, cela ne doit pas l'être au détriment de la sécurité routière.

J'ai consulté le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière concernant cette nouvelle disposition. Je rappelle que ce conseil est composé entre autres de représentants de l'IBSR, de la Police fédérale et des zones de police locale, du Centre de recherche routière, de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, de la justice et d'ASBL défendant les intérêts de différents types d'usagers, dont les cyclistes.

J'en retiens les éléments suivants.

Premièrement, avant toute identification des carrefours, il faut impérativement rédiger et diffuser, auprès de tous les gestionnaires de voirie, un guide qui permette d'encadrer cette nouvelle mesure. Si cela n'est pas fait au niveau fédéral, je chargerai un groupe de travail du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière de le réaliser avec tous les partenaires concernés, dont le GRACQ. En effet, il faut définir de manière précise toute une série de critères que chaque carrefour concerné devra respecter pour garantir la sécurité du cycliste et des autres usagers. Par exemple, je pense à la nécessité que ce carrefour soit en agglomération où la vitesse pratiquée par les automobilistes est moins élevée.

Deuxièmement, il faudra accompagner la mise en place de cette mesure par des campagnes de sensibilisation. Ces campagnes devront cibler les automobilistes qui, en Wallonie, sont encore peu habitués à la présence régulière de cyclistes, mais aussi les chauffeurs de poids-lourds concernant la problématique de l'angle mort et, enfin, les cyclistes eux-mêmes qui ne doivent pas croire que, dorénavant, ils peuvent passer systématiquement outre tous les feux rouges.

Je dois aussi avouer que je partage la même crainte que l'IBSR : donner l'autorisation de franchir un feu rouge ne fait pas du tout partie des comportements traditionnels dans la circulation en Belgique, où l'on considère le feu rouge comme une obligation absolue de s'arrêter et d'attendre. Cela risque d'ébranler les règles bien ancrées dans les mœurs et peut-être de provoquer auprès de bon nombre d'automobilistes une augmentation du non-respect du feu rouge.

Troisièmement, il existe de nombreuses alternatives avant d'en arriver à prendre une telle mesure dans un carrefour. En effet, par exemple, on peut aménager une piste cyclable à droite des feux de signalisation tricolores, en combinaison ou non avec des feux de signalisation pour les cyclistes. On peut aussi augmenter l'utilisation de feux de signalisation à flèches, valant pour tous les usagers, et permettant ainsi d'accélérer et de faciliter le croisement des usagers en toute sécurité. Ou encore, tout simplement, un cycliste qui souhaite tourner à droite peut éviter le feu rouge en descendant de son vélo, remontant dessus lorsqu'il se trouve dans la rue située à droite et en poursuivant sa route.

En conclusion, cette nouvelle mesure devra demeurer l'exception lorsque toutes les autres alternatives auront été épuisées et les critères de sécurité routière respectés.

Dans l'avis qui a été remis par le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière, on évoque aussi une série de problèmes pratiques. Il a été notamment soulevé une infraction à la Convention de Vienne. En effet, les feux prévalent sur les signaux routiers. Or, ici, il s'agit de panneaux additionnels placés sous les feux et qui ne respectent pas cette convention. Il faut donc trouver une solution, ne fut-ce que là-dessus.

Le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière était relativement peu favorable à la mesure et demande, en tout cas, qu'elle soit solidement encadrée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je pense en effet que cette mesure est difficile et dangereuse et cela me rassure de voir que le Conseil supérieur de la sécurité routière a émis certaines remarques, notamment que ce système serait plutôt l'exception. Cela me rassure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je partage la réponse nuancée de M. le Ministre et ses préoccupations légitimes quant à la sécurité des usagers de nos routes. Je pense que, de manière opportune, le Conseil supérieur de la sécurité routière se penche sur cette mesure et tente de l'encadrer au mieux, d'abord pour répondre au prescrit des législations en vigueur rappelées par le ministre et, d'autre part,

pour veiller à la sécurité de nos usagers, les plus fragiles soient-ils.

Mme la Présidente. – Si vous me le permettez, Monsieur Senesael, je peux donc conclure par « quand c'est vert, on avance », un point c'est tout.

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA FINALISATION DU CONTOURNEMENT D'ENGHIEN »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la finalisation du contournement d'Enghien ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, permettez-moi de venir aux nouvelles sur un dossier vieux de quinze ans que votre prédécesseur avait pourtant repris à bras-le-corps mais qui, sur le terrain, n'avance toujours pas et pas assez vite au goût des autorités communales d'Enghien, je veux bien sûr parler du contournement d'Enghien. Je suis constamment interrogée par les riverains, les utilisateurs potentiels, les commerçants, PME, et cætera, sur la date d'ouverture de cette voirie de délestage tant attendue et ô combien nécessaire, puisqu'elle permettra la mise en place du Plan communal de mobilité. Cette voirie de délestage n'est pas la seule à devoir être en mise en place puisque subsiste néanmoins le problème d'accessibilité à l'autoroute A8-E429 où une boucle de descente sur l'autoroute en venant d'Enghien, direction Tournai, doit être modifiée pour qu'on puisse y accéder par la droite, ne plus devoir couper une route et prendre un virage à gauche, ce qui est excessivement dangereux.

Pour en revenir à la finalisation du contournement d'Enghien, lors de ma dernière interpellation, j'avais été rassurée par l'inscription des travaux de finalisation du contournement dans le budget 2011. La direction montoise de la DGO1 m'avait par ailleurs informée que l'ouverture des offres du marché régissant cette construction du contournement était programmée en date du 24 novembre 2011. Toutes les démarches résultant de la procédure d'adjudication devaient ensuite seulement avoir lieu : l'analyse des offres, la rédaction du rapport d'adjudication, la demande d'approbation, l'avis de l'inspection des finances, et cætera. La décision finale est dans votre camp.

Monsieur le Ministre, quel est le résultat de cette adjudication ? Une réunion avec l'entreprise désignée a-t-elle déjà eu lieu ? A-t-on une idée de la date de début et même de fin des travaux ?

Je sais que le climat actuel n'est pas très optimiste pour ce genre de chantier, mais j'attends avec impatience votre réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame Pary-Mille, les travaux sont effectivement prévus.

Mon prédécesseur avait inscrit le montant nécessaire au budget de la Direction des Routes de Mons, ouvrant ainsi la voie à la procédure d'adjudication nécessaire. Cette procédure a bien été suivie.

L'engagement budgétaire a bien été effectué en 2011, la Direction des Routes attend donc que toutes les conditions soient favorables pour lancer le chantier. Le début est estimé à début avril, mais cela doit évidemment être confirmé, notamment en fonction des conditions climatiques.

Il s'agit pour vous, je pense, d'une excellente nouvelle.

Il reste quelques toutes petites choses à régler, deux toutes petites, me dit-on : expropriation pour la piste cyclable, le démontage de quelques poteaux électriques par ORES. Les travaux devraient pouvoir débuter en avril. Le montant estimé est de 477 553 euros.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Ce que je peux dire, c'est merci à M. le Ministre.

J'espère que la neige va fondre définitivement et qu'elle ne reviendra plus avant le mois d'avril.

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ÉCO COMBIS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les éco combis ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le Secrétaire d'État à la Mobilité a récemment annoncé avoir signé le 18 janvier un arrêté royal autorisant la circulation en Belgique des éco-combis de 25 mètres. Ce texte, en tout cas au moment de son dépôt, n'avait pas encore été publié au *Moniteur*.

Les éco combis sont de très longs camions d'environ 25 mètres pouvant contenir des charges allant jusqu'à 60 tonnes. Selon des tests réalisés dans d'autres pays européens, aux Pays-Bas notamment, ce type de camions peut transporter jusqu'à 60 % de marchandises en plus que les camions traditionnels. Ils présentent dès lors l'avantage d'être plus économes et plus respectueux de l'environnement. Au niveau européen, les éco combis sont autorisés aux Pays-Bas, je viens de le dire, en Suède et en Finlande. Ils font l'objet de tests en Allemagne, au Danemark et en Norvège. Si cette information se vérifie, cela signifie que les régions pourront lancer des projets pilotes sur leur territoire.

Je voudrais faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, et connaître votre position dans ce dossier. Avez-vous eu des contacts avec le Secrétaire d'État en charge de la mobilité sur ce dossier ? Si oui, qu'en est-il ressorti ? Envisagez-vous de lancer des projets pilotes en Wallonie ? Si oui, quand et de quelle manière ? Si non, quelles sont les raisons de ce refus ? Pensez-vous que ce type de projet nécessite des aménagements en termes de sécurité routière ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame Barzin, le Secrétaire d'État à la Mobilité a en effet donné la possibilité aux régions de lancer des projets pilotes concernant ces éco-combis. La Flandre est apparemment très demandeuse, étant donné les nombreuses marchandises qui transitent par le port d'Anvers.

Cependant, je ne tiens pas à autoriser en Wallonie la circulation de ces véhicules hors normes tant que je n'aurai pas obtenu toutes les garanties qu'ils n'auront pas d'impact néfaste sur la sécurité routière, sur la bonne tenue de nos infrastructures, sur l'environnement, sur la mobilité et, enfin, sur la promotion et le développement du transport de marchandises par voies navigables et voies ferrées pour lesquels le Gouvernement wallon s'est engagé dans sa Déclaration de politique régionale.

Je dois dire que je ne vois pas beaucoup l'intérêt de mettre des trains sur nos routes.

J'ai donc chargé tant le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière que la SOFICO d'examiner cette demande avec la plus grande attention. J'espère obtenir les résultats de leurs analyses dans le courant du premier semestre 2012.

En attendant, je ne suis pas très chaud, je dois vous le dire.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

J'ai bien entendu les réticences que vous avez par rapport à ce type de camion. Toutefois, je reviendrai vers vous pour avoir d'autres éléments d'information quand vous aurez les garanties par rapport à ces éléments, quand vous les recevrez ou pas. On pourra faire le point avec vous dans quelques mois à ce sujet.

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURISATION DE LA RN90 »

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURISATION DE LA RN90 À THON-SAMSON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN90 » et la question orale de M. Prévot à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN90 à Thon-Samson ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a quelques jours, la RN90 reliant Namur à Andenne a à nouveau fait l'objet de travaux à hauteur de Thon-Samson. L'objectif était de sécuriser la chaussée et les habitations voisines face à un risque important de chute de rochers. Un des rochers est d'ailleurs estimé à un poids de trois tonnes. On comprend tout de suite le danger qui peut se présenter à cet endroit.

Des feux de circulation ont été placés. La route a été fermée pendant quelques jours. On a évacué une dizaine d'habitations, d'abord pour permettre l'élagage de certains arbres. Ensuite, on doit poser un filet sur les rochers.

Le danger que représentent ces rochers n'est pas neuf. La chaussée avait déjà fait l'objet à plusieurs reprises de travaux de sécurisation, déjà en novembre 2009 notamment. Il y a quelques mois encore, dans le courant de l'année 2010, des rochers étaient tombés.

Le SPW avait procédé au peignage de ces rochers pour détecter et éviter des chutes. Le dispositif qui avait été mis en place à l'époque ne semble plus suffisant aujourd'hui pour assurer la totale sécurité de la chaussée. Vous avez annoncé, Monsieur le Ministre, votre volonté de prendre des mesures rapides à ce niveau. Je voulais faire le point avec vous sur ce dossier.

Quelle est la situation exacte ? Quels sont les procédés envisagés pour sécuriser cet endroit de manière complète et durable ? Quel est le calendrier fixé pour les travaux ? Comment se passe la collaboration entre le DNF et la DGO1 ? Pouvez-vous m'expliquer, Monsieur le Ministre, même si je sais que vous n'êtes en fonction que depuis quelques semaines, la récurrence d'un tel danger malgré les mesures qui ont été prises précédemment ? Quel est le coût total des travaux prévus ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je serai exhaustif. Je ne prendrai pas ma question pour la lire en intégralité. Je me contenterai de paraphraser l'excellente intervention de ma non moins excellente collègue puisque le problème est le même. Les questions posées sont donc du même ordre.

Il est vrai que, depuis quelques années maintenant, il y a de l'inquiétude par rapport à cette zone, notamment suite à une série de chutes de rochers depuis 2009. La région, jusqu'à présent, à l'initiative de votre prédécesseur, avait pris diverses dispositions, rappelées par ma collègue, pour permettre de réduire le facteur risque. Mais au fur et à mesure que l'on essaie de prendre soin de cette paroi rocheuse, on se rend compte des risques accrus pesant sur les riverains. Rappelons qu'une dizaine d'entre eux ont déjà fait l'objet d'évacuations ponctuelles et que la nationale, axe de circulation important, a dû elle-même faire l'objet de fermeture, tantôt partielle, tantôt totale.

Concomitamment à ma collègue, il m'intéresserait de savoir quelles sont les mesures que la Wallonie souhaite prendre et, à travers elle le SPW plus spécifiquement, pour tenter de résoudre de manière définitive ce problème et éviter qu'il y ait encore le moindre risque susceptible de générer quelconque accident.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, effectivement, une réunion a été organisée ce 27 janvier à l'Hôtel de ville d'Andenne en présence des autorités communales, de la zone de Police des Arches, des pompiers, ainsi que des Directions de la Géotechnique et des Routes de Namur.

Vu l'urgence, il a été décidé de placer un merlon, donc une butte de terre de protection, et d'abattre les arbres en crête de rocher - budget de la DGO3. Cette opération vient d'être réalisée entre le 1er et le 3 février.

Elle nécessite une évacuation des habitations de riverains sises en contrebas et une fermeture totale de la voirie entre 9 heures et 17 heures.

Le rétablissement du trafic se fera sur une bande de circulation avec placement de feux.

Par la suite, une inspection de la paroi rocheuse sera effectuée par la Direction de la Géotechnique avec l'aide de l'expert français Pierre Guillemin, qui est déjà intervenu sur place en 2009. Cela permettra de définir les travaux futurs les plus opportuns et d'élaborer un métré précis.

Les solutions de mise en œuvre envisagées aujourd'hui consistent en la pose de filets pare-blocs sur une distance de 300 mètres, le placement de filets appliqués sur le massif, sur une surface à estimer au terme de l'inspection, la mise en place de filets déflecteurs et de guidage des blocs sur une surface qui sera également décidée après l'inspection.

Il faut savoir que, suite aux éboulements de 2009, plusieurs mesures de sécurisation ont déjà été entreprises.

Au vu des inspections réalisées à l'époque, il a été décidé de débuter la sécurisation de la paroi rocheuse par la première partie en venant de Namur jusqu'à l'arrêt de bus, une zone très menaçante pour les habitations situées en dessous du rocher. Ces

mesures se sont montrées efficaces et le montant total de ces premiers aménagements de sécurisation s'élevait à 300 000 euros TVAC.

Le reste de la paroi avait aussi été traité provisoirement par un peignage de précaution destiné à éliminer les blocs menaçants, mais la situation de cette zone a évolué plus rapidement que prévu, ce qui explique les problèmes que nous connaissons actuellement.

Le coût de la sécurisation définitive est actuellement évalué à 600 000 euros HTVA, les travaux pourraient être réalisés dans un délai de six mois, à charge de la SOFICO, gestionnaire de la route N90.

En ce qui concerne l'organisation de la circulation, la décision finale, qui doit s'élaborer en concertation avec la police, sera prise prochainement.

Durant la période de début février, trois bâtiments habités sont évacués de jour. Parmi ceux-ci, il y a un restaurant. Pour la fermeture de son établissement, l'exploitant pourra réclamer l'indemnisation forfaitaire accordée par le Fonds de participation.

Pendant la phase de sécurisation définitive, il n'est pas impossible, selon le déroulement des travaux, qu'une évacuation des habitants puisse encore s'avérer nécessaire. Toutefois, elle ne sera que ponctuelle et n'est pas programmable actuellement.

Voilà les éléments que je peux vous donner pour le moment.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments d'information. J'espère que, cette fois-ci, les mesures de sécurisation seront définitives. J'ai pris bonne note de ce que vous avez annoncé et du calendrier. Il est vraiment important de résoudre ce problème pour les habitants et pour le restaurateur qui subissent les conséquences de ces travaux et de ces problèmes de sécurité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Suite au prochain épisode, en espérant qu'il n'y en ait pas de nouveau qui étaye l'actualité et que la seule fois que l'on soit amené à devoir reparler de cela, c'est parce qu'on se félicitera, le cas échéant en votre présence, de la consolidation définitive du site.

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AUDIT VISUEL SUR L'ÉTAT DES ROUTES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'audit visuel sur l'état des routes ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Région wallonne doit dès lors assurer la réalisation de travaux de réfection, mais aussi le nettoyage, de l'ensemble des voiries régionales. Ce nettoyage comporte l'élagage des arbres, le ramassage des déchets, le nettoyage des avaloirs, le marquage au sol et j'en passe.

L'objectif est bien évidemment de sécuriser les routes et de garantir une visibilité optimale.

On se rappelle de la rigueur de l'hiver dernier qui avait entraîné de nombreuses dégradations aux abords des voiries. De nombreux arbres étaient tombés ou menaçaient de s'écraser et la plupart des avaloirs étaient bouchés.

Face à l'ampleur du travail, votre prédécesseur, le Ministre Lutgen, avait alors promis en janvier dernier d'essayer à l'avenir de travailler davantage de manière préventive et avait annoncé le lancement d'une réflexion générale sur les abords de voiries.

Plus récemment, votre prédécesseur avait précisé qu'un audit visuel de l'état des routes wallonnes était en cours. Celui-ci porte à la fois sur le marquage, la signalisation, la végétation et la propreté des abords des voiries.

Je voulais faire le point avec vous sur ce dossier, Monsieur le Ministre.

Cet audit visuel sur l'état des routes est-il terminé ? Si oui, qu'en ressort-il ? Si non, quand pensez-vous pouvoir disposer de ses conclusions ? Quel est le coût de cet audit ?

Par ailleurs, de nouvelles mesures préventives relatives à l'entretien des voiries ont-elles été mises en place depuis l'hiver dernier ? Les collaborations entre le DNF et la DGO1 ont-elles été améliorées ? La surveillance et les contrôles réalisés par le DNF ont-ils été renforcés ?

En septembre dernier, votre prédécesseur annonçait le recrutement de 25 personnes supplémentaires au niveau de la police domaniale. Qu'en est-il ? Des agents supplémentaires ont-ils été engagés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame Barzin, un audit interne sur l'aspect visuel des routes et autoroutes wallonnes a bien eu lieu en 2011.

Trois campagnes de mesures ont été menées en mai-juin, en août-septembre et, enfin, en novembre-décembre.

Le coût de ce marché s'élève à 155 353 euros TVAC, il est réparti à raison de 50 % pour la Direction générale des routes et 50 % pour la SOFICO.

Les critères évalués lors de ces campagnes d'audit étaient le revêtement, les marquages, la propreté, la signalisation et la végétation.

On peut en tirer les conclusions suivantes.

Les cotations générales attribuées à chaque direction territoriale sont en progression constante. Le revêtement reçoit les cotes les plus défavorables. Si le plan Routes produit ses effets sur les tronçons réhabilités, les autres voient leur cote se dégrader. Cela démontre encore une fois l'urgence de réhabiliter notre réseau routier.

Le marquage est très généralement associé à la qualité de revêtement, mais sa cotation est supérieure. Un marquage neuf est un élément qui se remarque et qui permet d'améliorer la cotation.

La propreté s'améliore sur le réseau campagne après campagne.

De manière générale, la signalisation est en bon état et ne présente pas de problème majeur.

Enfin, la végétation est l'élément le mieux coté pour chacune des campagnes et reste à un niveau de cotation stable.

Des mesures ont été mises en place :

- une meilleure continuité des baux d'entretien ainsi que de leur contenu. Ainsi, une étude particulière se termine actuellement au sujet de l'entretien, déchets, tonte, mobilier ;
- des aires autoroutières avec l'élaboration d'un nouveau de contrat d'une durée de quatre ans.

De son côté, la police domaniale de la DGO1 poursuit ses opérations de repérages des infractions par rapport au Code de l'environnement et au décret du 19 mars 2009.

Par ailleurs, les différentes directions territoriales des routes peuvent se faire assister de la DGO1 en matière de gestion des espaces verts. Cette direction a établi une collaboration avec la cellule «arbres remarquables» de la Direction des Ressources forestières du Département Nature et Forêts, en particulier pour la gestion des plantations d'alignement.

Pour ce qui est du recrutement des policiers domaniaux, pour atteindre le nombre espéré de 42, c'est toujours une opération en cours.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments d'information. Je pense qu'il est utile de travailler aux questions qui concernent le revêtement, c'est l'un des objectifs. Même si certains éléments semblent plus positifs en ce qui concerne le marquage ou la propreté, il faut être vigilant par rapport à cela car, quand on regarde sur le terrain, malgré certaines conclusions, on peut voir qu'il y a encore des efforts à faire. Je ne doute pas que vous y serez attentif à l'avenir. C'est vraiment important de l'être afin de donner la meilleure image possible des routes régionales.

Un petit élément concernant les avaloirs, on remarque aussi sur le terrain des difficultés en période d'intempéries. Il est important d'être particulièrement vigilant à ce niveau-là car, souvent, ce sont les communes qui veulent savoir aussi qui doit aller en renfort et là, cela pose régulièrement des difficultés.

Mme la Présidente. – Le ministre souhaite ajouter un élément.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ce qui est certain, c'est qu'en termes de propreté, on a des choses assez inégales. Il faut procéder à une analyse district par district. Il s'agit ici d'une analyse globale, mais on a des situations très différentes d'un endroit à l'autre. Il s'agit de baux concédés à des privés. Ce n'est pas toujours équivalent d'un endroit à l'autre et le contrôle qui est opéré n'est pas toujours le même non plus. On peut effectivement avoir des visions très différentes de la situation, notamment en termes de propreté, selon l'endroit duquel on vient et le district auquel on appartient.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. DI ANTONIO,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LE SERVICE D'HIVER EN WALLONIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le service d'hiver en Wallonie ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, si la saison d'hiver ne dure que quelques mois de l'année pour le particulier, elle implique bien évidemment pour les gestionnaires de voiries une réelle préparation à long terme, notamment par la conclusion de marchés de fourniture de fondants, par l'achat de matériel ou encore par l'élaboration de plans d'intervention d'épandage et de déneigement.

L'hiver, jusqu'il y a une bonne semaine d'ici, a été relativement clément. Cela vient de changer suite aux températures qui nous arrivent de l'est de l'Europe et je dirais que l'hiver n'est pas encore terminé. Puis-je demander où nous en sommes par rapport aux réserves de sel après cette semaine d'épandage massif ? Les stocks seront-ils suffisants jusqu'au terme de l'hiver ? Puis-je également demander à ce que l'on évalue brièvement la coopération entre les communes et la région en la matière ? L'expérience est-elle concluante et mérite-t-elle d'être reconduite l'an prochain ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je peux vous donner la situation des stocks de fondants chimiques dont dispose la Wallonie à la date du 2 février 2012 :

- 48 346 tonnes en stock dans les districts ;
- 22 056 tonnes en stock chez les fournisseurs ;
- 23 000 tonnes en option de commande sur contrats approuvés ;
- 30 000 tonnes en option de commande à la SOFICO, non notifié.

En fait, on a encore aujourd'hui 70 000 tonnes directement disponibles sur le terrain sur les 110 000 dont nous avions fait acquisition avant l'hiver. On a dû utiliser 10 000 ou 15 000 tonnes ces derniers jours. Au total, cela fait 123 402 tonnes qui seront, en principe, largement suffisantes pour affronter l'hiver 2011-2012, même si la sévérité des conditions hivernales constatée ces derniers jours devait perdurer.

Pour ce qui concerne les communes, une réserve complémentaire de 25 000 tonnes est tenue à leur disposition jusqu'au 15 avril 2012. À l'heure actuelle, celles-ci ont pris option sur une quantité de 14 049 tonnes, dont 500 tonnes sont en attente de décisions communales.

Il n'existe aujourd'hui aucun partenariat spécifique avec les communes. Simplement, celles qui le désiraient pouvaient avoir accès à une certaine quantité de fondants, dont le plafond global a été établi à 25 000 tonnes, commandée dans le cadre et au prix du marché d'approvisionnement global du Service public de Wallonie. On a évidemment eu, sur les 110 000 tonnes, un prix préférentiel auquel les communes pouvaient avoir accès. Je pense qu'on était aux environs de 72 euros la tonne, les contrats étant établis directement entre communes et fournisseurs. L'évaluation des volumes des commandes et des procédures en vigueur sera bien entendu établie en avril 2012, de manière à préparer au mieux la qualité du service pour l'hiver suivant.

Attendons avril pour évaluer la manière dont cela s'est passé avec les communes et, de manière générale, comment on a pu gérer ces stocks. On verra alors comment encore reproduire et améliorer le dispositif, si possible, pour l'hiver prochain.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels pour sa réplique.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il vient de donner. Celles-ci laissent apparaître un certain optimisme : pour cet hiver-ci, le problème de pénurie de sel ne devrait pas se présenter. Bien-sûr, vous avez pu profiter d'une période relativement clémente pendant les mois de novembre, décembre et janvier. Ce n'est que maintenant que le vrai hiver commence à s'installer et que cela mange vraiment les réserves de sel à notre disposition.

Par rapport à l'évaluation que vous annoncez pour le mois d'avril, je suis entièrement d'accord avec vous. Cela ne vous étonnera pas que je vous demande d'associer le parlement à cette évaluation, dans la mesure où la problématique du sel avait provoqué, l'an dernier, une série de discussions. Cela permettrait d'éviter d'avoir le même genre de discussion à l'avenir. Soit vous faites cette évaluation de façon spontanée devant la commission, soit la commission vous invitera à lui faire part de vos conclusions.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Stoffels.

Je vous signale que j'ai bien entendu vos propos. M. le Ministre est d'accord que ce thème se réinvite, via la présidence, à l'ordre du jour de notre commission.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier M. le ministre pour cette réponse affirmative.

Mme la Présidente. – Je pense que c'est dans l'intérêt de tous.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Stoffels, j'ai pu suivre vendredi et samedi la manière dont cela se passait. On peut suivre, sur le site du SPW, notamment au Centre PEREX ou en se connectant à l'extérieur, l'évolution dans chaque district des diminutions des quantités de sel, presque heure par heure, au niveau informatique. On voit vraiment la manière dont les réserves évoluent et où elles sont situées en chaque endroit de stockage.

On pourra peut-être également vous le montrer. C'est assez intéressant et cela permet de réagir; parce que la quantité utilisée aujourd'hui dans le Hainaut, vu les circonstances relativement favorables qu'on a eues jusqu'ici, est insignifiante par rapport à ce que l'on a utilisé à d'autres endroits. Il y a aussi des réserves internes qui pourraient, en cas de problème, être amenées à bouger.

Je pense en tout cas qu'on dispose maintenant d'un dispositif qui permet de suivre cela très clairement et d'éviter tant que faire se peut les ruptures de stocks qui nous ont aussi coûté très cher. J'ai évoqué tout à l'heure un prix de 72 euros la tonne ; l'année dernière, en pleine crise, quand tout le monde cherchait du sel partout, c'est allé bien au-delà, presque 100 % au-delà.

QUESTION ORALE DE MME SERVAES À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CARTOGRAPHIE STRATÉGIQUE DU BRUIT AUX ABORDS DES GRANDS AXES ROUTIERS WALLONS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Servaes à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la cartographie stratégique du bruit aux abords des grands axes routiers wallons ».

La parole est à Mme Servaes pour poser sa question.

Mme Servaes (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la lutte contre les nuisances sonores aux abords des routes et autoroutes wallonnes constitue une priorité.

Je ne vais pas revenir ici sur les diverses études démontrant l'effet néfaste sur la santé que l'exposition au bruit peut provoquer. Cette affirmation n'est plus contestable.

L'Europe s'en est d'ailleurs chargée dans une directive européenne 2002/49/CE relative à la gestion du bruit dans l'environnement. L'Union européenne définit une approche commune visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. Cette approche est principalement basée sur la détermination cartographique de l'exposition au bruit, sur l'information des populations et sur la mise en œuvre de plans d'action au niveau local.

En Région wallonne, cette directive devra être appliquée au regard de notre réseau routier.

Si les plans d'action visant à gérer les problèmes et les effets du bruit sont du ressort de votre collègue, le ministre de l'environnement, la cartographie stratégique du bruit permettant une évaluation globale de l'exposition au bruit aux abords des grands axes routiers wallons vous incombe.

Certains de mes collègues ont déjà interrogé vos prédécesseurs à ce sujet. Le droit à un environnement sain et l'impact des nuisances sonores sur la santé de nos concitoyens sont des thématiques importantes qui me poussent à vous questionner à votre tour sur l'état d'avancement de ce dossier important.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous informer du suivi des démarches et procédures en cours concernant la cartographie du bruit sur les routes wallonnes ? Pouvez-vous nous fournir un agenda précis pour l'élaboration de cette cartographie ? Peut-on espérer rapidement des nouveautés dans ce dossier ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – En ce qui concerne les voiries où la circulation se chiffre à plus de six millions de véhicules par an, je vous rappelle - et vous l'avez signalé - qu'une cartographie de bruit a bien été établie, mais la publication des plans d'action coordonnés en cette matière dépend de mon collègue en charge de l'environnement.

Pour ce qui est de mes compétences, la SOFICO vient d'approuver, en sa séance du 27 janvier dernier, un marché de service portant sur la réalisation d'une cartographie de bruits pour les routes de son réseau où circulent entre trois et six millions de véhicules par an. Ce dossier devrait m'être prochainement présenté.

Je rappelle que cette analyse découle de la nécessité d'élaborer et de mettre en place un plan de lutte contre les nuisances sonores en Wallonie, en application de la directive européenne mentionnée dans votre question.

L'étude d'évaluation et de hiérarchisation des sites exposés au bruit en Wallonie constitue une étape de plus dans l'avancement de ce dossier.

Quant à la mise en œuvre des mesures, je rappelle qu'elle est subordonnée à une procédure de renforcement stratégique des effectifs du Département des Expertises techniques du Service public de Wallonie, renforcement toujours en cours à l'heure actuelle. On verra déjà bien plus clair en ce qui concerne les routes après le marché de services de la SOFICO. J'espère qu'on pourra aussi avancer rapidement sur les conséquences de la cartographie avec mon collègue.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse complète.

Comme vous, j'attendrai donc le marché de service de la SOFICO et je ne manquerai pas de vous réinterroger à ce sujet.

QUESTION ORALE DE MME MOUCHERON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PONT CLARA ET RÉALISATION D'UNE NOUVELLE PASSERELLE À CUESMES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Moucheron à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le pont Clara et réalisation d'une nouvelle passerelle à Cuesmes ».

La parole est à Mme Moucheron pour poser sa question.

(Applaudissements)

Mme Moucheron (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je dois dire que je passe un mois de janvier particulièrement agréable. À chaque fois que je prends la parole, on me souhaite bon vent. J'en profite.

Que M. le Ministre me permette d'attirer son attention sur la situation du RAVeL 98 à Cuesmes.

Au niveau de la rue de Frameries, le pont Clara a été détruit en 2009 pour des raisons de sécurité, après la découverte d'obus datant de la Seconde Guerre mondiale. Il a alors été remplacé par deux volées d'escaliers abrupts. La ligne 98 est ainsi brisée et la présence de ce grand trou pose de nombreux problèmes aux utilisateurs du réseau. Il est, en effet, difficile pour les cyclistes, les familles avec poussettes ou les personnes à mobilité réduite d'emprunter des escaliers abrupts et de continuer leur balade en toute facilité. La construction d'une passerelle avait été annoncée dans la presse pour 2010.

En avril 2011, votre prédécesseur nous annonçait que l'étude technique préalable à la réalisation d'une nouvelle passerelle avait été finalisée par la Direction des Conceptions et des Calculs de la DGO1. Les documents techniques ont été transmis à la Direction des Routes de Mons qui pouvait alors préparer le métré, le cahier spécial des charges, la mise en adjudication de ce projet et la demande du permis d'urbanisme.

À l'heure actuelle, aucun aménagement n'a encore débuté.

Compte tenu de l'affluence croissante sur le réseau RAVeL, et plus particulièrement sur la ligne 98, dans quel délai est-il prévu de combler ce trou ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le permis d'urbanisme relatif à la réalisation de la passerelle a été accordé fin décembre 2011.

Comme vous le signalez, le dossier technique préalable de réalisation de la passerelle a été réalisé en interne par la Direction des Conceptions et des Calculs.

Compte tenu de ces éléments, le Service public de Wallonie va préparer le dossier d'adjudication du projet. Je leur ai d'ailleurs expliqué : chaque fois que je cours sur ce RAVeL, je suis obligé de descendre et de remonter. Bel exercice ! À pied, cela fonctionne mais, comme vous l'avez signalé, en vélo et avec les poussettes, c'est beaucoup moins facile.

Les travaux devraient débuter dans les meilleurs délais. Le budget de 300 000 euros est bien inscrit pour 2012 et les travaux devraient normalement débuter au second semestre 2012 - août-septembre si tout va bien - en tout cas avant l'automne.

Voici une excellente nouvelle pour votre première question au sein de cette commission. Revenez quand vous le voulez !

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). – Effectivement, c'est une excellente nouvelle.

Je reviendrai pour poser de nombreuses questions si les réponses vont toujours dans le même sens.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET LA PROPOSITION DE MISE EN PLACE DE MÉCANISMES ASSURANTIELS OU DE MUTUALISATION DES RISQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'étude de faisabilité et la proposition de mise en place de mécanismes assurantiels ou de mutualisation des risques dans le secteur agricole ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en septembre 2010, votre prédécesseur avait lancé un appel d'offre pour la passation d'un marché de services de recherche et de développement ayant pour objet d'étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes assurantiels et/ou de mutualisation des risques dans le secteur agricole.

En sa séance du 23 décembre 2010, le Gouvernement wallon a approuvé l'analyse de l'offre et a décidé d'attribuer le marché à l'UCL et à l'ULg. L'étude devait débuter en février 2011 pour une durée de six mois.

Je souhaiterais aujourd'hui faire le point sur cette étude. Est-elle avancée ? Est-elle achevée ? Puis-je en connaître les conclusions ? Ouelle suite va être donnée à cette étude ? Avez-vous un agenda à me communiquer ? Sera-t-il possible de mettre en place des mécanismes assurantiels ou de mutualisation des risques dans le secteur agricole ? En existe-t-il déjà sur le marché ? Quels sont les besoins du secteur agricole en matière assurantielle ou de mutualisation ? Quels seraient les coûts de ces mécanismes à mettre en place et les possibilités de financement public ?

Il est vrai, Monsieur le Ministre, que le secteur a dû subir depuis des années des crises consécutives sur base de problèmes dont nous avions parlé en commission. Nous avions émis le souhait de voir étudier la possibilité d'avoir une mutualisation des risques.

Je voudrais vous entendre par rapport à cela.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Les exploitations agricoles, comme vous le rappelez, sont sujettes à de multiples incertitudes. Toute exploitation agricole est confrontée à des risques spécifiques liés à la production agricole tels qu'un aléa climatique, une maladie causée par un agent pathogène, mais également aux risques économiques liés à son activité commerciale.

L'agriculteur cherche donc à gérer ces différents risques portant sur les prix, les rendements agricoles, la qualité de sa production et ses coûts de production de façon à maîtriser son chiffre d'affaires et sa marge brute.

Afin de protéger économiquement les agriculteurs wallons des crises agricoles futures, il est opportun de réfléchir à la mise en place de mécanismes d'assurance et de mutualisation et/ou d'autres mécanismes alternatifs pour le secteur agricole en Région wallonne.

C'est la raison pour laquelle mon prédécesseur a lancé une étude visant à donner des éléments factuels de réponses utiles aux agriculteurs, aux fournisseurs potentiels de services, assurances, banques et aux pouvoirs publics.

L'étude dont vous parlez s'est terminée en novembre 2011. Elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs et issue des différentes universités et centres de recherche.

En conclusion, le groupe scientifique émet quelques recommandations en vue d'améliorer l'accès et le fonctionnement des instruments de gestion des risques agricoles qui sont actuellement disponibles, d'une part, et de développer de nouveaux instruments de gestion des risques agricoles, d'autre part.

Il m'appartient maintenant d'analyser chacune de ces propositions en tenant compte des avis des différents représentants de la profession.

Beaucoup de questions restent en suspens.

La Commission européenne a fait des propositions mais, à ce jour, les modalités pratiques sont loin d'être définies. Elles conditionneront les axes que nous pourrons définir.

Le grand mérite de cette étude est d'avoir fait un état exhaustif des possibilités existantes pour réduire les risques de perte de revenus en agriculture, de dégager des pistes et même d'innover. Tout ceci ne peut se faire que dans le cadre européen de la réforme de la politique agricole commune. Cette étude nous servira donc aussi de guide pour toutes les négociations futures à ce propos. Cela risque de s'intensifier dans les quelques mois à venir.

Il y a une série de propositions, de recommandations, tout un catalogue de choses possibles. Je parle notamment des comptes d'épargne, de couvertures financières forfaitaires indicielles. Tout cela va s'intégrer dans la discussion sur la PAC 2020.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. L'étude est enfin terminée, les propositions sont multiples ou pertinentes ; elles ont au moins le mérite d'être élaborées dans cette étude.

Monsieur le Ministre, serait-il possible d'avoir une copie de cette étude ? À moins qu'il ne s'agisse d'un document devant rester privé. En tant que parlementaire, on pourrait aussi effectuer, de notre côté, un travail de propositions. Je souhaiterais avoir une copie de cette étude pour pouvoir, moi aussi, travailler et peut-être donner des infos et des compléments par rapport à cette mutualisation des risques, étant moi-même quelqu'un qui connaît bien le secteur puisque mon mari le pratique.

QUESTION ORALE DE MME FASSIAUX-LOOTEN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DÉFAVORISÉES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la cartographie des zones défavorisées ».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis plus de 30 ans, dans le cadre de la PAC, l'Union européenne a permis de déterminer des zones défavorisées en matière de pratique agricole. C'est vrai que j'ai déjà été interpellée plusieurs fois par des agriculteurs sur ce sujet. Comme d'autres régions d'ailleurs, la Wallonie, le sud Hainaut et le sud namurois sont considérées comme des zones défavorisées, ce qui permet aux agriculteurs de percevoir des aides particulières. Il faut dire que ces deux sous-zones que sont le sud Hainaut et le sud namurois sont aussi défavorisées par rapport à des études économiques, et cætera.

En Wallonie, ces aides aux régions défavorisées correspondent plus ou moins à 10 % des aides du deuxième pilier et que cela peut aller jusqu'à 2 350 euros par exploitant, ce qui n'est quand même pas une somme négligeable.

Aujourd'hui, la Commission européenne projette de revoir les critères d'éligibilité de ces zones. D'après les informations dont on dispose aujourd'hui et les simulations réalisées par le CRA-W, une partie des zones wallonnes aujourd'hui considérées comme défavorisées, ne le serait plus. Vu l'impact de ce classement sur le revenu agricole et surtout des petites exploitations, je souhaiterais savoir où en est ce dossier.

Quels seront, Monsieur le Ministre, les critères retenus pour déterminer les nouvelles zones défavorisées ?

Quelles sont les échéances qui nous permettront de connaître si elles sont ou pas reconnues ? Si des zones actuellement considérées comme défavorisées ne le sont plus, un soutien spécifique aux agriculteurs exclus du régime sera-t-il mis en place par la Région wallonne ?

Comment est organisée la concertation avec le secteur dans la délimitation de ces zones ?

Enfin, on sait que l'administration a demandé à la Conférence permanente du développement territorial - CPDT - d'étudier plusieurs scénarios. Où en est cette étude ? La réunion du 23 novembre a-t-elle eu lieu et débouché sur certaines indications ? Les organisations agricoles y étaient-elles représentées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Députée, il faut être

attentif à ce dossier car c'est une question fort importante. Les zones où les conditions agronomiques sont défavorables aux pratiques agricoles méritent évidemment d'avoir des aides structurelles pour compenser la perte de revenus et pour maintenir une activité agricole durable dans ces régions.

Effectivement, la Commission européenne propose de réviser la délimitation des zones défavorisées, en utilisant des critères communs pour l'ensemble du territoire européen. Si on fait la projection de cela aujourd'hui sur la carte, cela ne nous arrange pas du tout. Donc, la proposition telle qu'elle est sur la table n'est pas acceptable.

La proposition repose sur huit critères biophysiques avec une valeur seuil jugée handicapante pour la pratique agricole. Les huit critères sont les suivants :

- la température basse ;
- le stress thermique ;
- le drainage ;
- la texture et piérosité ;
- la profondeur d'enracinement ;
- les propriétés chimiques ;
- la balance hydrique du sol ;
- la pente.

Les zones seront reconnues comme soumises à des contraintes naturelles importantes, c'est le nouvel intitulé des zones défavorisées donc zones soumises à des contraintes naturelles importantes, lorsqu'au moins 66 % de la Surface agricole utile - SAU - d'une commune remplit au moins un des critères, à la valeur seuil indiquée. C'est aussi très simple dans la mise en œuvre ...

Pour certaines communes qui pourraient, par exemple, avoir 50 % de leur territoire remplissant les critères, elles ne seraient pas reconnues puisqu'elles n'atteindraient pas le seuil de 66 %. On pourrait même avoir, dans certains cas, un agriculteur qui a 100 % de ses terrains dans ces zones-là, mais qui n'est pas reconnu parce que sa commune n'a pas 66 % de zones concernées, cela a quand même des incidences potentiellement fort importantes.

Notre objectif prioritaire est d'obtenir un aménagement de la proposition de la commission, notamment en diminuant le taux retenu de 66 % par au moins un des huit critères. Si, au moins un des huit critères pouvait faire exemption, alors nous choisirions le plus approprié pour notre territoire wallon. Un nombre significatif d'États membres semblent partager notre point de vue. Nous aurons donc des alliés dans ce débat.

On peut également demander de diminuer les valeurs seuils. Par exemple, pour le critère de la pente, on pourrait passer de 15 % à 12 %, ce qui amènerait à désigner un plus grand nombre de communes, parce qu'aujourd'hui, ce qui est cité, c'est 15 %.

La nouvelle délimitation devrait être opérationnelle pour le 1er janvier 2014. La mesure sera intégrée dans le futur Programme wallon de développement rural pour la période 2014-2020.

Selon les simulations, de nombreuses communes ne répondraient plus aux nouvelles conditions d'éligibilité.

Au-delà de notre volonté d'obtenir de la Commission européenne un aménagement des critères pour maintenir la zone telle que désignée actuellement, notre administration réfléchit en parallèle sur une autre solution pour les communes qui ne seraient plus éligibles, puisqu'il y a en fait trois catégories de zones reconnues :

- les zones de montagne - nous ne sommes pas concernés ;
- les zones soumises à des contraintes naturelles importantes - ce sont nos actuelles zones défavorisées ;
- les zones soumises à des contraintes particulières.

Cette catégorie 3 regroupe des zones soumises à des contraintes spécifiques, lorsque la poursuite de la gestion des terres est nécessaire pour assurer la conservation ou l'amélioration de l'environnement, l'entretien du paysage rural et pour préserver le potentiel touristique de la zone.

L'étude confiée à l'UCL dans le cadre des travaux de la Conférence permanente du développement territorial va se concentrer sur cette problématique pour voir si les communes exclues de la catégorie 2 ne pourraient pas être sauvées par la catégorie 3.

Il est précisément demandé à l'équipe de recherche d'analyser et d'étudier en détail la situation de ces communes et d'essayer de faire ressortir de ces analyses des arguments qui pourraient justifier la désignation de celles-ci comme zones éligibles aux paiements via la catégorie 3.

Les résultats de cette étude seront bien entendu présentés au secteur agricole.

De façon plus générale, la concertation avec le secteur agricole sur la thématique « zones défavorisées » s'inscrit dans le cadre des réunions régulières organisées avec le secteur, en vue de la préparation de la PAC 2020.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je remercie M. le Ministre du contenu de sa réponse car il est vrai que nous sommes les uns et les autres des relais par rapport au monde agricole. Parfois, des questions

qui nous sont posées échappent à notre connaissance de ce que sont les contraintes européennes auxquelles, d'ailleurs, nous n'échappons pas.

Je vous remercie vraiment, Monsieur le Ministre, de votre réponse. Le secteur agricole, du moins dans ma région, est composé de petites exploitations. La région est herbagère, touristique, on n'a pas de pentes. Il n'y a certainement pas les 66 % dans les communes qui permet de protéger les exploitations du sud Hainaut et du sud namurois.

Je serai très attentive, comme vous l'êtes d'ailleurs, par rapport à cette intervention. Dès qu'on revoit une cartographie, des critères d'éligibilité, cela suscite des problèmes, mais il est vrai que l'Europe, ce n'est uniquement le sud Hainaut et le sud namurois, ce serait trop simple. Il faudra donc accorder nos violons.

Je vous remercie d'être très attentif à cette zone 3 qui pourrait éventuellement aider toute une série de petites exploitations familiales.

QUESTION ORALE DE MME FASSIAUX-LOOTEN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA FORMATION EN AGRICULTURE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la formation en agriculture ».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en fait, c'est de formation continuée dont j'ai envie de parler avec vous. Je crois que c'est un domaine qui est aussi très important pour les nouvelles formes que revêt notre agriculture.

La formation est un domaine dans lequel je m'implique pas mal, que ce soit la formation des jeunes et des moins jeunes. Je crois que le monde qui change de visage autour de nous nécessite une adaptation de cette formation. La formation des agriculteurs est certainement un domaine qui a lui aussi beaucoup évolué dans les dernières années. Il y a quelque 30 ans à peine, quand on reprenait une exploitation, c'était généralement une exploitation familiale, on avait appris sur le terrain, avec son père, son grand-père, comment cela fonctionnait et cet échange de savoir suffisait. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Même si cet échange de savoir est toujours indispensable, un jeune agriculteur a aujourd'hui besoin de plus de connaissances et de formations beaucoup plus spécifiques. L'agriculteur est devenu un professionnel qui doit répondre à toute une série de contraintes administratives, de gestion en matière économique, de gestion de produits phytopharmaceutiques, de gestion de sol, de bien-être animalier, et j'en passe. Il y a là une complexité du métier.

Monsieur le Ministre, vous disposez du contrôle de la formation agricole dont on ne parle d'ailleurs pas suffisamment dans cette commission. Quelles sont vos priorités en la matière ? Quels types de formation entendez-vous privilégier, non seulement pour les jeunes, mais en cours de carrière ? Quelles sommes y sont actuellement consacrées ?

Je tiens aussi, dans ma question, à vous sensibiliser à la formation des agricultrices. Je crois qu'il est beaucoup plus facile, dans une exploitation, de s'adresser à l'agricultrice qu'à l'agriculteur qui, lui, a d'autres tâches. On s'adressera, surtout dans le système « circuit court » que l'on voit de plus en plus établi dans nos fermes, bien plus à l'agricultrice qu'à l'agriculteur. Les femmes, aujourd'hui, même si certaines travaillent encore à l'extérieur de l'exploitation, sont importantes, elles oeuvrent pour la diversification incontournable de l'activité traditionnelle de la ferme. Elles sont souvent responsables de la communication avec les clients, avec les acteurs de développement et je crois que cela serait intéressant de leur offrir une formation. J'ai rencontré la responsable provinciale des agricultrices du Hainaut, elles sont très demandeuses de formations dans ce cadre-là.

J'aimerais que nous fassions aujourd'hui un peu le tour des formations qui sont offertes aux agriculteurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je peux tout d'abord confirmer qu'un bon nombre de formations existe déjà. Pour preuve, plus de 150 cours différents ont été organisés en 2011 et représentent plus de 9 000 heures de cours au total. Mon prédécesseur avait demandé à la Commission formation agricole une étude sur le contenu des cours utiles pour les reprises d'exploitations. Des groupes de travail examinent pour le moment chaque type de cours afin d'optimiser la formation en fonction des besoins actuels.

Je propose de revenir sur le sujet ensemble, parce que c'est un sujet que je trouve important, lorsque nous aurons ces résultats-là. Nous pourrions alors brosser le tableau de tout ce qui existe en matière de

formations et éventuellement identifier l'un ou l'autre chaînon manquant.

Concernant la formation des agricultrices, il ne me semble pas judicieux de vouloir isoler les agricultrices dans un type de formation particulier. Ceci dit, j'ai rencontré hier l'Union des agricultrices wallonnes et leurs représentantes qui m'ont fait part d'un certain nombre de besoins et de demandes spécifiques. Je vais recevoir une note par rapport à tout cela et nous verrons s'il y a des choses plus particulières à identifier avec elles. Évidemment, toutes les formations existantes leur sont ouvertes et cela se traduit déjà par l'apparition de multiples diversifications d'activités au sein des exploitations wallonnes.

Vous avez aussi mis le doigt sur un aspect important, qui est la complexité aujourd'hui de toutes les déclarations, de toute la paperasse à remplir. Nous aurions espéré, quelque part pour compenser la diminution du budget malheureusement prévisible au niveau de l'agriculture au niveau européen - les 15 ou 20 % de diminution de budget qu'on nous annonce -, pouvoir aller vers des manières beaucoup plus faciles d'obtenir ces aides. Une diminution au minimum contre-balancée par une diminution des contraintes administratives. Malheureusement, ce qui est sur la table aujourd'hui au niveau de la PAC 2020 ne va sûrement pas dans le sens d'une simplification. Au contraire, cela a l'air d'être plus compliqué et cela sera aussi un des enjeux. J'étais en réunion ce matin à mon cabinet avec Sabine Laruelle pour préparer les futurs débats sur la PAC et on a longuement évoqué cet aspect-là, non seulement pour essayer de protéger au maximum nos budget, mais aussi en vue d'obtenir, surtout pour les plus petites exploitations, pour les aides qui sont de 5, 7, 8, 9 000 euros parfois pour des exploitations familiales, des formules de déclaration allégées, simplifiées. Mais ce n'est vraiment pas dans cette direction-là que l'Europe va pour le moment. Les débats ne font que commencer et on peut donc encore avoir un peu d'espoir sur le sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je vous remercie d'être attentif et de voir la volonté que vous avez par rapport à cette formation qui est maintenant incontournable. Je crois qu'aucun agriculteur ne peut se lancer dans la profession sans avoir de l'aide, ne fut-ce qu'au niveau administration. N'oublions pas qu'il y a un endettement obligatoire, il y a toute une série de contraintes qui font que le métier doit être vraiment bien encadré sinon on se trouve devant des faillites, devant un surendettement de la profession qui font mal.

Je ne suis pas tout à fait de votre avis par rapport à la formation des femmes. Je crois qu'il y a une demande mais ce sera sans doute un sujet que nous aborderons lorsqu'on reparlera de cette formation. Neuf mille heures, c'est vrai que ce n'est pas rien. Maintenant, il faut voir si cela est vraiment en adéquation avec les nouveaux enjeux parce que, l'agriculture, c'est toujours repartir vers d'autres demandes, vers d'autres contraintes, vers une diminution des budgets. Je crois que nous devons faciliter au mieux l'adaptation des agriculteurs.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRIME À LA VACHE ALLAITANTE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la prime à la vache allaitante ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, à l'heure où les discussions sur la PAC 2013 battent leur plein, une problématique importante préoccupe grandement nos agriculteurs.

En effet, le débat sur le couplage ou le découplage de la prime à la vache allaitante est aujourd'hui sur la table. Il semblerait que chaque État membre aura une marge de manœuvre en la matière.

En tenant compte des particularités de nos élevages BBB ainsi que la situation délicate du secteur agricole, j'aurais aimé avoir votre analyse sur le sujet.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu des rencontres ou des contacts avec votre homologue flamand en la matière ? Comment allez-vous gérer ce dossier afin que nos agriculteurs ne perdent pas cette prime essentielle ? Quelle est votre position par rapport à cela ?

Il est vrai que, selon ce qui est sur la table à l'heure actuelle pour la Politique agricole commune après 2013, si le budget wallon fait 100, vous en avez à l'heure actuelle 20 qui partent pour tout ce qui est prime vache allaitante. M. Ciolos parle, dans ses recommandations - ce sont des choses qui n'ont pas vraiment bien évolués -, que ce budget pourrait être de 5 à 10 %, voire plus. Cela laisse une porte

ouverte. La porte ouverte sera-t-elle de maintenir cette prime à la vache allaitante pour soutenir le secteur ? L'intention serait-elle de la coupler ?

Voilà les éléments que j'aurais aimé avoir, en connaissance de cause. Il y a une étude de M. Lebailly qui avait été faite en son temps et qui donne pas mal d'indications.

Une question que j'aurais aussi aimé poser est : devez-vous avoir une position commune avec votre homologue flamand ou la Région wallonne peut-elle avoir une position différente de la Flandre en cette matière ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Cette question est effectivement à considérer dans le contexte des discussions sur la PAC 2014-2020, et plus particulièrement de la proposition de règlement paiements directs, présentée par la Commission européenne le 12 octobre 2011 et actuellement en discussion au Conseil et au Parlement européens.

La proposition de la commission prévoit la possibilité pour les États membres d'octroyer des aides couplées pour une grande diversité de secteurs : céréales, protéagineux, viande bovine et lait.

Le cas général prévu dans la proposition de commission consacre 5 % de l'enveloppe nationale relative aux paiements directs pour les aides couplées. Cependant, si l'État membre a consacré plus de 5 % de ces paiements directs à des aides couplées durant la période précédente, 2010-2013, 10 % — c'est notre cas — de l'enveloppe nationale pourra être consacrée à des mesures couplées. Après approbation de la commission, plus de 10 % de l'enveloppe nationale pourront éventuellement être consacrés à des mesures couplées. Donc, dans notre cas, c'est automatiquement 10 % et, pour aller au-delà de 10 %, il faut une approbation de la commission.

À l'heure actuelle, la Belgique utilise 16 % de ses paiements directs pour la prime à la vache allaitante. Pour pouvoir conserver cette enveloppe supérieure à 10 %, il faudrait donc passer par cette procédure d'approbation par la commission.

La décision de l'État membre pourrait notamment être approuvée si celle-ci est jugée nécessaire pour assurer un approvisionnement stable de l'industrie de transformation locale. Cette condition requise pourrait correspondre à notre race nationale Blanc-Bleu-Belge qui a besoin d'une certaine masse critique pour éviter un effondrement total de la filière de production de viande bovine en Belgique. C'est le genre d'argument que nous pourrions utiliser vis-à-vis de la commission pour obtenir d'aller au-delà des 10 %.

Lors des discussions au conseil, la Belgique reste très attentive à la discussion sur les primes couplées, afin de disposer d'un maximum de flexibilité au niveau national. Néanmoins, une fois que cette flexibilité sera acquise au niveau réglementaire, la prime couplée devra faire l'objet d'un débat au niveau wallon, tenant compte de la nouvelle structure des paiements directs et des différentes options possibles. Une fois qu'on va connaître les règles du jeu, au niveau européen, globalement sur les aides, sur les moyens, sur les volumes financiers disponibles, nous devrons effectivement avoir ce débat au niveau wallon.

La proposition de la commission prévoit que les États membres fassent leurs choix, notamment en matière d'aides couplées, avant le 1er août 2013, avec une possibilité de révision pour le 1er août 2016.

Voilà les éléments que je peux vous apporter pour le moment.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – J'ai vu les éléments que vous m'avez apportés. Je les connaissais déjà un peu, Monsieur le Ministre. Donc, rien de bien nouveau.

Je peux comprendre que vous ne preniez pas une position là, maintenant. Je crois que c'est encore assez tôt pour la prendre.

Là, vous avez expliqué ce qui était possible. Maintenant, vous auriez pu dire : « Voilà la position que je soutiendrai. »

Je peux comprendre que vous ne la donniez pas à l'heure actuelle. En ce qui me concerne, je reviendrai fréquemment sur le sujet d'ici le mois de juin pour voir s'il y a des éléments nouveaux, si les études ont été faites, si vous avez des contacts avec le secteur, la FWA ou d'autres syndicats pour pouvoir aussi orienter votre décision et la manière dont vous allez présenter le dossier à l'Europe.

Là, vous n'avez pas répondu à ma question. Il faut un accord. Doit-on prendre une décision commune en Belgique ou peut-on avoir une décision différente en Région wallonne et en Région flamande ? Je pense qu'on va avoir des décisions différentes. Il y a des fois où on doit avoir une position commune. On a eu le problème pour le quota laitier : pour le problème laitier, il fallait avoir une position commune Région wallonne et Région flamande. Ici, je pense qu'on peut avoir une position wallonne.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Il faut distinguer trois niveaux du débat.

Tout d'abord, au niveau européen, où on va essayer d'améliorer ces chiffres, d'aller vers une flexibilité pour le maintien d'un certain niveau d'aide couplée, essayer d'aller le plus haut possible. Actuellement, il y a les 5 % sur la table, 10 % en ce qui nous concerne, et les possibilités d'aller plus haut mais, à chaque fois, en passant devant la commission, ce qui n'est quand même pas l'idéal.

Puis, il y a le débat Flandre-Wallonie puisqu'aujourd'hui, on en est à 20 % de l'enveloppe wallonne et 11 % de l'enveloppe flamande. Quand on dit 16 % actuellement en Belgique, ce sont 20 % actuellement en Wallonie et 11 % en Flandre. L'écart est encore plus important pour nous.

Puis, il y aura le débat au niveau wallon. Compte tenu de la PAC2020 et des bouleversements que cela entraînera, du nouvel équilibre que cela va créer, il s'agira de voir comment, dans ce débat-là, on traite ces aides couplées de la vache allaitante puisque ce sera un élément du puzzle qui viendra se greffer à d'autres éléments. Il faudra un équilibre sur l'ensemble de manière à protéger au mieux un maximum de secteurs et d'agriculteurs.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Vous savez comme moi qu'on a été reçu la semaine passée à la Fédération wallonne de l'agriculture, l'ensemble des parlementaires étant invités. Moi, j'ai fait la réflexion de dire qu'il faudrait qu'on fasse l'analyse et qu'on ait des chiffres par rapport à l'évolution des DPU, quand on aura les différentes informations qui vont nous être calculées, afin d'avoir une position. Quelle est notre position si on a 5 % ? Quelle est notre position si on a 10 % ? Quelle est notre position si on a 15 % ?

La position risque d'être différente et le débat est important pour le secteur viandeux. Je crois qu'il faut vraiment avoir les chiffres et voir, c'est ce que j'ai dit la semaine passée, la position risque d'être différente en fonction des pourcentages.

Une solution serait de dire qu'à un moment donné, si on doit arriver à des pourcentages inférieurs, on diminue le quota vache allaitante en Région wallonne pour avoir un montant de prime qui fasse encore baisser le nombre de bovins.

Il y a ainsi des réflexions qui peuvent être mises en place.

Je n'ai pas dit qu'il y avait une solution qui était la bonne, loin de là, Monsieur le Ministre, mais l'objectif était de travailler en concertation pour avoir des solutions pour le secteur et qu'il y ait le moins de dégâts possible. J'ai moi-même été à plusieurs réunions et la seule chose dont je me rends compte, c'est ce qu'il y a à perdre. On va tous y perdre avec cette politique agricole commune après 2013. Il faut essayer que le secteur s'y prépare et que, nous, politiques, on puisse le préparer et avoir une période transitoire la plus longue possible.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES AIDES AGRICOLES OCTROYÉES AFIN DE GÉRER LES SITES NATURA 2000 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les aides agricoles octroyées afin de gérer les sites Natura 2000 ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il ne vous aura pas échappé que j'ai déposé plusieurs questions relatives à Natura 2000 à l'ordre du jour de cette commission, mais j'ai voulu le faire en pointant différents aspects particuliers, pas seulement « Où en est-on dans Natura 2000 ? ». On sait, bien entendu, qu'à la fin mars, tout sera terminé comme prévu. C'est une boutade.

Je voulais vous interroger par rapport à ces aides aux agriculteurs et peut-être à une dimension qui bloque aujourd'hui ou est une entrave par rapport à la volonté que certains pourraient avoir de vraiment faire progresser la biodiversité sur leur exploitation.

Je me réfère à un arrêté de 2011 portant sur les mesures préventives générales sur les sites Natura 2000, qui a été adopté en 2011 par le Gouvernement wallon. Ce texte est entré en application en mai 2011 et s'applique à l'ensemble des sites Natura 2000, que ceux-ci soient couverts par un arrêté de désignation ou pas.

Afin de permettre aux gestionnaires des sites concernés de gérer les parcelles en tenant compte des mesures de protection définies, des régimes d'indemnité ont été définis par le gouvernement pour les sites candidats au réseau Natura 2000, c'est-à-dire les sites qui sont couverts par un arrêté de désignation. En milieu agricole, par exemple, une indemnité forfaitaire de 100 euros par hectare et par an est prévue pour les prairies permanentes. J'insiste, et j'y reviendrai tout à l'heure, sur les

prairies permanentes. Aujourd'hui, c'est un des milieux les plus sensibles en matière de biodiversité sur notre territoire. Un milieu sensible parce que riche d'une biodiversité particulière et menacée, mais aussi sensible parce que ce sont des biotopes qui ont encore tendance à fortement régresser.

Sur le terrain, il s'avère que, dans différents cas de figure, les agriculteurs n'ont pas accès à cette indemnité, alors que leur gestion de site est totalement en phase avec la protection des milieux naturels. C'est notamment le cas pour des parcelles qui ont été déboisées récemment dans un objectif de conservation de la nature. Je pense par exemple à des programmes LIFE où, sur différents sites, l'entretien par pâturage extensif est mis en œuvre pour conserver l'ouverture du milieu et permettre sa restauration.

La situation actuelle est un peu paradoxale puisque, d'un côté, la Wallonie a investi, elle soutient des travaux parfois importants permettant de rétablir les conditions favorables à la biodiversité et, de l'autre, on ne permet pas aux gestionnaires de ces sites de bénéficier des aides légitimes afin de pérenniser ces investissements. Le risque est donc de voir ces milieux se reboiser avec une perte sèche des moyens investis, de non-respect de l'engagement pris au niveau européen qui cofinance les projets LIFE et puis, surtout, une opportunité ratée d'y redévelopper la biodiversité.

Apparemment, le problème vient d'une interprétation de la notion de prairie permanente.

Le règlement européen qui fait référence en la matière définit les « pâturages permanents » comme « les terres consacrées à la production d'herbe et d'autres plantes fourragères herbacées, ensemencées ou naturelles, qui ne font pas partie du système de rotation des cultures de l'exploitation depuis cinq ans ou davantage ». C'est l'article 2, point 2, du règlement CE 796/2004.

L'administration wallonne en déduit que, pour être considérée comme prairie permanente, la parcelle doit être déclarée depuis cinq ans au moins en prairie. Cette interprétation est plus restrictive que le règlement européen. En effet, une pelouse calcaire, voire une lande en voie de restauration et déboisée il y a deux ans, respecte pleinement le règlement européen, car la parcelle n'a pas fait partie d'une rotation de culture depuis au moins cinq ans, alors même qu'elle est en opposition avec l'interprétation wallonne.

Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas qu'avec les outils dont l'administration dispose aujourd'hui - déclarations de superficie des années antérieures, photographies aériennes, périmètres restaurés dans le cadre des projets LIFE, et cætera - cette preuve de non-culture pendant au moins cinq ans pourrait être évaluée par d'autres moyens que l'interprétation actuelle ?

Par ailleurs, ne devrions-nous pas, proactivement, inciter les agriculteurs volontaires au sein des sites Natura 2000, à augmenter leur surface de prairie permanente ?

Aujourd'hui, au départ d'une prairie temporaire ou d'une culture, l'agriculteur doit gérer sa parcelle en prairie pendant cinq ans avant de pouvoir prétendre au statut de prairie permanente et d'émarger à l'aide Natura 2000. Il s'agit d'un frein important pour l'agriculteur souhaitant agir en faveur de la biodiversité.

Pour le régime d'aide agricole spécifique à Natura 2000, n'y aurait-il pas lieu de permettre à ces prairies, pas encore permanentes au sens de la législation, d'être éligibles à l'aide, pour autant que l'agriculteur s'engage à les conserver en prairie pendant plus de cinq ans ?

Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas qu'un agriculteur qui se lance dans la restauration active de notre patrimoine naturel mérite une aide spécifique dès la première année ?

N'est-il pas incohérent qu'une indemnité de ce type, sensée aider à la protection de la biodiversité, ne puisse pas bénéficier aux agriculteurs qui s'impliquent le plus dans la protection, mais aussi la restauration de notre patrimoine ?

Qu'en pensez-vous ? Quelles seraient vos intentions en la matière ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Monsieur Dupriez, de m'interroger à plusieurs reprises sur Natura 2000. Comme j'y travaille beaucoup, c'est l'occasion de valoriser ce travail au parlement.

Les difficultés soulevées proviennent effectivement de la définition de prairies permanentes. Celle-ci, transposée de la réglementation européenne, implique que la parcelle soit consacrée à la production de plantes fourragères herbacées et qu'elle ne fasse pas partie du système de rotation des cultures depuis cinq ans au moins.

Au niveau européen, cette définition sert essentiellement au calcul du ratio utilisé pour le respect de la règle de conditionnalité, règle destinée à « protéger les pâturages permanents » qui interdit de diminuer le ratio de pâturages permanents de plus de 10 % par rapport au ratio observé en 2003 ou 2005.

Pratiquement, la Direction des surfaces du département des aides considère comme « pâturage permanent » toute parcelle qui est déclarée avec un code prairie depuis cinq ans au moins.

Dès lors - vous avez évoqué le cas du déboisement -, une nouvelle parcelle n'est en théorie pas reconnue comme prairie permanente avant cinq ans et, dans l'état actuel de la législation, aucune indemnité n'est prévue avant cinq ans de régime.

Dans le cas d'habitats ouverts en Natura 2000, la difficulté doit être résolue en faisant évoluer le critère « prairie permanente ».

Pour répondre à votre demande qui, par ailleurs, a déjà été relayée par d'autres partenaires, cela nécessite une modification de la définition des prairies permanentes dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 relatif aux indemnités et subventions dans les sites Natura 2000 et dans les sites candidats au réseau Natura 2000.

J'ai demandé à l'administration un rapport sur la faisabilité de cette modification de l'arrêté d'avril 2009 et sur ses implications budgétaires qui ne devraient pas être dramatiques, puisqu'on ne parle pas de milliers d'hectares. Effectivement, c'est une prime de 100 euros par hectare et par an. On devrait pouvoir avancer assez rapidement par rapport à cela. J'attends le rapport de l'administration, mais vous avez raison, il faut inciter à aller vers ces prairies permanentes dont vous avez rappelé toute l'importance. Quand quelqu'un, une association ou un agriculteur, fait l'effort d'aller dans cette direction et de déboiser, il faut qu'il puisse pouvoir être aidé plus rapidement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et votre ouverture.

On attendra ce rapport de l'administration et j'ai peine à croire qu'il ne puisse pas être positif, en tout cas, autant sur la faisabilité technique autant que sur la faisabilité financière. Ce serait une ouverture intéressante, partant de l'idée qu'on ne doit pas seulement aujourd'hui protéger la biodiversité, mais souvent la restaurer. Ce sera l'objet d'une autre question.

Par ailleurs, dès que vous y verrez plus clair, il y aura un bel enjeu de communication à réaliser vers les agriculteurs concernés dans les zones Natura 2000 car cela peut les inciter, les inviter à procéder à des mesures de création, de redéveloppement de prairies permanentes qui me paraissent tout à fait intéressantes.

QUESTION ORALE DE MME FASSIAUX-LOOTEN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la main-d'oeuvre agricole ».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, on en parlait tout à l'heure, l'évolution du secteur agricole est telle qu'il y a de moins en moins d'exploitations et que celles qui restent sont de plus en plus grosses. De ce fait, elles nécessitent de plus en plus de main-d'œuvre.

Or, certains agriculteurs, et pas forcément uniquement ceux de grandes entreprises, manquent de main-d'œuvre. Souvent d'ailleurs, leurs épouses gardent un travail extérieur à l'exploitation pour assurer un revenu au ménage et donc libèrent par ce fait un emploi possible.

Néanmoins, certains agriculteurs souhaitent - et j'en connais même qui le font - engager des ouvriers agricoles. Ils sont prêts à les former et à les encadrer mais, parfois, ils reculent devant le coût de ces emplois. Or, l'activité agricole structure notre monde rural et il faut continuer à travailler chaque jour dans les exploitations.

Je souhaiterais vous entendre par rapport à une éventuelle marge de manœuvre de la Wallonie en la matière.

Nous sommes dans un Plan Marshall 2.vert qui ne parle pas beaucoup de cette main-d'œuvre agricole.

Existerait-il des pistes pour favoriser ces emplois, pour les encadrer, pour éventuellement diminuer leur coût ?

Est-il envisageable d'imaginer un programme « emploi agricole » valorisant cette profession en voie d'extinction, d'ouvrier agricole, qui autrefois était portée par nos écoles d'agriculture, qui étaient quand même nombreuses, même si elles se sont rétrécies comme peau de chagrin et qui sont très importantes à la fois pour l'agriculteur employeur et pour le travailleur agricole qui s'engage dans cette voie ?

Monsieur le Ministre, je suis déjà ravie d'entendre votre réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame Fassiaux-Looten, la main-d'œuvre agricole wallonne compte, selon le dernier recensement, plus de 24 315 personnes. La main-d'œuvre est essentiellement familiale : l'exploitant lui-même, son conjoint et d'autres membres de la famille. La main-d'œuvre non familiale représente 3 106 personnes, soit seulement 12,8 % de la main-d'œuvre.

En Wallonie, nous conservons donc - on le voit bien à l'analyse de ces chiffres - une agriculture à taille humaine et centrée principalement sur l'emploi familial, qui structure le paysage rural que nous connaissons.

Nos exploitations deviennent effectivement de plus en plus grandes, mais cette évolution n'est pas suivie par une nécessité d'emploi sur l'exploitation. Au contraire, plus on a de petites exploitations, plus globalement l'emploi est important par rapport aux grosses exploitations fortement mécanisées.

La main-d'œuvre familiale, caractéristique de notre agriculture, fait partie intégrante de la compétitivité du secteur.

Le manque de main-d'œuvre non familiale dans certaines exploitations demandeuses est notamment pris en compte par la région.

En effet, ayant dans mes attributions la formation en agriculture, un axe de travail est le soutien à la formation et à l'encadrement des ouvriers agricoles. La mission wallonne des secteurs verts offre ainsi un programme valorisant pour les agriculteurs et les salariés agricoles. Ces derniers sont pleinement encadrés et formés aux spécificités du travail agricole. Je vais vous ramener à la réponse de tout à l'heure, je pense que, quand nous ferons l'évaluation formation et que j'aurai le rapport, nous pourrons vraiment examiner tout ce qui est mis en place pour ce secteur.

Dans ce contexte d'emploi familial, la structure des services de remplacement mérite également d'être abordée. Cette structure, qui existe depuis plus de 30 ans, répond aux contraintes sociales liées à la profession et à l'esprit d'entraide du milieu rural.

À ce jour, la Fédération des services de remplacement compte plus de 4 000 membres répartis au sein de 14 services régionaux. Je propose que l'on puisse aussi joindre cela à la réflexion globale sur la formation et l'emploi dans ce secteur.

Ceci dit, je n'étais pas là au moment de la définition du Plan Marshall 2.vert, mais c'est vrai qu'un axe plus agriculture, horticulture, aurait toute sa place. C'est peut-être une évolution possible pour l'avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – C'est vrai que, quand on voit les chiffres que vous venez de donner, on se rend compte que c'est une agriculture de type très familial. Pour les fréquenter assez régulièrement, il est vrai que les agriculteurs remplissent, de nouveau, toute une série de tâches, que ce soit mécanicien ou secrétaire d'administration. Tout est dans tout. Ce serait tout de même intéressant, outre ces cellules de remplacement qui sont vraiment utiles par rapport à un peu d'air à apporter à cette profession, d'avoir une sorte de mécanicien agricole qui serait aussi dans ce pot offert aux difficultés, tout en sachant que cette profession a sa rapidité d'action et de réponse aux problèmes qui sont les siens.

On attendra, comme vous l'avez dit, l'évaluation des formations. C'est certainement un point que nous aurons à cœur de débattre un peu plus tard dans notre commission.

QUESTION ORALE DE MME MOUCHERON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PROMOTION DES PRODUITS WALLONS Y COMPRIS DANS LES ADMINISTRATIONS WALLONNES ET DANS LES SERVICES DU PARLEMENT ET DU GOUVERNEMENT WALLON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Moucheron à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la promotion des produits wallons y compris dans les administrations wallonnes et dans les services du Parlement et du Gouvernement wallon ».

La parole est à Mme Moucheron pour poser sa question.

Mme Moucheron (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors de l'examen du 23e Cahier d'observations de la Cour des comptes, il a été relevé que l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de

qualité recevait de nombreuses demandes de subventions pour soutenir des manifestations de natures diverses. L'examen des quelques subventions accordées a cependant révélé que le caractère wallon des produits était parfois absent ou difficile à établir.

C'est un élément sur lequel vous vous êtes personnellement engagé à pouvoir faire évoluer les choses pour que l'agriculture et les produits wallons puissent davantage être mis en valeur. Votre prédécesseur avait entamé des démarches de promotion des fruits et du lait au sein des écoles. Comptez-vous poursuivre ces mesures et, le cas échéant, les adapter ou les étendre, notamment au niveau des cantines scolaires, afin d'assurer également la promotion de circuit courts ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – J'ai déjà eu l'occasion de réagir ici-même aux remarques de la Cour des comptes. Je ne vais plus y revenir. Je partageais d'ailleurs l'avis des députés sur la faible efficacité de ce que nous avons en place aujourd'hui à l'APAQ-W et, donc, la nécessité d'aller vers un autre mode de fonctionnement.

Mes services travaillent pour l'instant sur les scénarios les plus adéquats pour pouvoir renforcer les campagnes de promotion de nos produits wallons, tout en respectant scrupuleusement les réglementations européennes très strictes en cette matière. C'est sans doute là qu'il va falloir faire preuve de créativité. Ainsi, les notions de produits agricoles de qualité, de promotion, de publicité et de publicité générique sont définies par les lignes directrices de la Communauté européenne concernant les aides d'État dans le secteur agricole et forestier 2007-2013. Dans un certain nombre, il est exclu de pouvoir mentionner l'origine d'un produit, sinon de manière subsidiaire. L'idée est sans doute de contourner ce problème, de travailler sur l'impact environnemental du produit, sur son empreinte, de manière à ne pas promouvoir uniquement les produits de Wallonie mais tous ceux qui auraient une empreinte écologique inférieure à un certain niveau. On arriverait finalement au même résultat, sauf si on habite à Quiévrain et que le produit vient de Quiévrechain, mais ce n'est pas bien grave.

Dans ce cadre, je veillerai, dans les prochaines semaines, à développer des outils pour développer davantage l'utilisation de produits wallons et de saison dans les administrations de la région, voire dans les communes, les écoles et les provinces.

L'Europe nous permet de toucher nos écoliers au travers de programmes « Lait à l'école » et « Fruits et légumes à l'école ». Là aussi, cela ne veut pas dire que le fruit vient de Wallonie, loin de là. Ces programmes seront poursuivis à l'avenir et je veillerai, dans le respect des règles en vigueur, à ce que nos produits wallons puissent être mieux favorisés encore au travers de ces campagnes.

Vous avez aussi fait allusion à nos cabinets ministériels, au parlement, à nos administrations. Je pense évidemment qu'il faudra que l'ensemble de ces structures montrent l'exemple. Au début de cette mandature, j'étais l'auteur d'une proposition de résolution qui a été renvoyée au Bureau pour examen, par laquelle je proposais tout simplement qu'on soit plus attentif aux produits que l'on propose, ici au parlement. Des fraises en décembre ou en janvier, ce n'est quand même pas idéal, ni le bon exemple à montrer. Je suis évidemment persuadé que notre présidente y sera au mieux aussi attentive que moi.

J'étudie aussi la possibilité de la mise en place d'une structure publique ou associative susceptible d'acheter, pour compte de nos administrations, quelque chose comme une centrale de marché. Il faut en étudier la faisabilité et savoir où l'on va positionner cette structure. L'idée est de pouvoir proposer aux communes, aux administrations, comme on le fait dans d'autres domaines. Dans ma commune, on vient d'acheter des véhicules électriques pour lesquels on a utilisé le marché de la Région wallonne afin de les choisir. On peut très bien avoir une structure qui se charge de concentrer, d'acheter les produits de Wallonie et sur lesquels les communes pourraient tout simplement choisir, via un catalogue, et se faire livrer sans plus avoir à faire de marchés publics. C'est une idée que l'on essaie de développer. On en verra la faisabilité dans les prochaines semaines, les prochains mois. J'aimerais bien mettre cela en œuvre sur l'année 2013.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). – En fait, je suis ravie d'entendre tout cela et que vous travaillez activement et globalement à la promotion de nos produits. Par ailleurs, je suis aussi ravie d'entendre que vous élargissez la réflexion à nos administrations et nos services. Je vous rejoins tout à fait : quand on veut donner des leçons, il faut déjà savoir montrer l'exemple. Je pense que votre projet de centrale d'achats est tout à fait positif dans la démarche.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le plus dur sera d'éliminer le Coca light de mon cabinet. C'est assez difficile. Pour le reste, ça va.

Mme Moucheron (cdH). – Je vous remercie pour votre réponse.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES COEFFICIENTS DE FERMAGE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les coefficients de fermage ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les coefficients de fermage sont désormais fixés pour 2011, 2012 et 2013 en Wallonie. Le coefficient de fermage est ce nombre qui multiplie le revenu cadastral d'un terrain agricole pour en déterminer le montant maximum de location sous le régime de bail à ferme. Ce dernier est défini par une législation fédérale. Ce coefficient est fixé par triennat, il est destiné à adapter le montant du loyer alors que le revenu cadastral n'est modifié que lors de très rares péréquations et que l'index ne peut être appliqué au bail à ferme.

En Wallonie, 70 % des terres agricoles sont louées par bail à ferme, c'est dire que l'impact du coefficient sur la trésorerie des exploitations et le revenu des agriculteurs est important.

On sait que l'accord entre les propriétaires et les agriculteurs a été difficile à atteindre. Quel rôle votre administration et votre cabinet ont-ils joué dans ces négociations ? Quelle est votre analyse de cet accord global ? Quel sera son impact sur l'agriculture wallonne ?

Enfin, on sait que la législation sur le bail à ferme va être régionalisée. Comment préparez-vous cette régionalisation ? Entendez-vous réformer le mécanisme de fixation des coefficients de fermage et, le cas échéant, comment ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Comme le précise la loi du 4 novembre 1969 limitant les fermages, le pouvoir de fixer les coefficients de calcul des fermages ressort aux seules commissions de fermage.

En d'autres termes, la loi de 1969 ne prévoit aucune intervention d'une quelconque autorité ou administration tierce dans le mode de fonctionnement des commissions de fermage qui délibèrent de manière libre et indépendante.

L'administration s'est bornée à assurer, ainsi que le prévoit l'arrêté royal de septembre 1989, la convocation, la présidence ainsi que le secrétariat des commissions de fermage. Il ne m'appartient donc pas de porter de jugement sur les décisions intervenues au sein des commissions, dans la mesure où - je le répète - elles délibèrent de manière souveraine. Toutefois, je me réjouis qu'un accord ait pu intervenir entre les propriétaires et les agriculteurs concernant les fermages pour le triennat de 2011-2013, ce qui a permis de pallier à une situation d'insécurité juridique concernant le montant des fermages à appliquer.

Nous sommes effectivement dans une situation un peu particulière. Quand on regarde aujourd'hui le prix des terres en location suite à ces accords de fermage, on en est à quelques centaines d'euros à l'hectare - 200, 250, 300 euros maximum dans certains cas. Par rapport au prix à la vente, il y a un souci : un décalage beaucoup trop important se crée. La crainte aujourd'hui est que les terres soient massivement vendues, pas toujours aux agriculteurs, mais à des investisseurs qui collectionnent les hectares de terre et qui spéculent.

Quand on a 200 euros à l'hectare en location et que l'hectare vaut 20 000 euros à la vente, cela veut dire qu'on a un retour de 1 %. Qui fait un placement avec du 1 % de retour ?

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

Oui, c'est un capital garanti, mais cela pose néanmoins problème.

Par ailleurs, la régionalisation de la compétence relative au bail à ferme nécessite l'adoption préalable d'une loi spéciale par le législateur fédéral. Cette loi spéciale fixera les modalités de transfert du bail à ferme aux régions. Cette loi spéciale n'étant pour l'heure pas adoptée, il me paraît pour le moins prématuré de s'interroger sur une quelconque modification du régime du bail à ferme. Il serait bien nécessaire de le faire évoluer. Le niveau fédéral en était bien conscient aussi mais personne n'ose trop y toucher. On va essayer, en accord avec tout le monde, de trouver un compromis, mais c'est un sujet très délicat. La moindre erreur dans le domaine peut faire basculer les choses dans un sens ou dans l'autre, et pas toujours de manière positive. Il faut être proactif, faire des choses, mais être très prudent sur ces matières-là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci à M. le Ministre. J'entends sa réponse, sa prudence, sa vigilance. J'entends aussi la manière vigilante avec laquelle il pourrait envisager la problématique lors de la régionalisation. En tout cas, tout le monde sera d'accord pour dire qu'il y a là une problématique qu'il faudrait essayer de résoudre. Je ne sais pas non plus par quel bout il faut la résoudre, mais je sais qu'il y a de nombreuses attentes et qu'il conviendra, à un certain moment, de faire preuve de courage politique en la matière.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PAIEMENT DES AIDES À L'AGRICULTURE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le paiement des aides à l'agriculture ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, à l'article 13, 1° b) de l'AGW du 19 décembre 2008 concernant les investissements dans le secteur agricole, il est indiqué que «l'aide financière aux agriculteurs est répartie notamment sous la forme d'une intervention en capital versée en une tranche si le montant de l'aide est inférieur à 10 000 euros, deux tranches s'il est compris entre 10 000 et 20 000 euros et trois tranches s'il est supérieur à 20 000 euros ».

Il n'est à aucun moment précisé le délai du versement de l'aide à partir du moment où le dossier d'aide d'investissement sur trois ans est accepté. Or, il semblerait qu'on prévoit de verser les aides par trois tranches - ce qui est prévu dans l'arrêté du gouvernement - sur une période de trois ans.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer cette information ?

Connaissant les problèmes de trésorerie de bon nombre d'exploitations agricoles, il apparaît difficile pour de nombreux agriculteurs d'avancer le montant des subsides de l'investissement. Vous savez comme moi que, lorsque vous rentrez un plan d'investissement sur trois ans, vous avez un plafond d'aides qui peut être de 100 000 euros maximum.

Une fois que votre dossier est rentré et accepté, vous rentrez vos factures puis vous devez avoir le montant des aides qui vous sont remboursées.

J'ai souvent entendu le Ministre Lutgen dire, lorsqu'on a arrêté le FIA et mis le AIDA en route - ISA après - : « C'est terminé, la période où les banques ont le taux d'intérêt, ont tous les avantages. Je veux que l'avantage aille à l'agriculteur ». Sur ce dossier, je rejoignais votre prédécesseur : il y a plus de cinq-six ans d'ici, vous aviez une subvention en taux d'intérêt. Quand les taux étaient à du 8-9 %, vous aviez 3 %, c'était très intéressant pour l'agriculteur. Depuis quelques années, vous avez des taux d'intérêt assez bas. Vous pouviez donc avoir du 3 % à la banque mais la banque vous mettait 6 % ; ainsi elle bénéficiait du subventionnement.

J'ai souvent entendu votre prédécesseur dire que, maintenant, l'aide devait aller aux agriculteurs et non plus aux banques. Jusque là, j'étais tout à fait d'accord avec lui.

Monsieur le Ministre, le problème qui se pose à l'heure actuelle est de dire : « Vous rentrez un dossier, vous rentrez les factures quand votre dossier est accordé, avec les investissements sur trois ans. Puis vous devez attendre trois ans pour toucher l'entièreté de vos primes. ». Là, cela pose problème.

Voici un exemple chiffré : vous rentrez un dossier au mois de novembre de 150 000 euros. Vous avez 22 % d'aides, ce qui fait que vous avez environ 33 000 euros de subsides. Vous avez souvent 10 000 euros de ces subsides qui vont arriver au 1er janvier, puis la deuxième tranche va arriver au 1er janvier 2013 et la troisième tranche va arriver au 1er janvier 2014. Vous savez comme moi que le problème de trésorerie dans les fermes, dans les exploitations agricoles, est souvent important. Que font les agriculteurs ? Ils recourent à un crédit à court terme. On en arrive donc au même problème qui était posé avant. Dans cet arrêté de gouvernement, je comprends très bien qu'il n'ait pas été cadenassé avec des dates pour le versement des primes. Quand on regarde les primes à l'investissement pour les P.M.E. en Région wallonne, des versements se font quand même dans les six mois.

Je pense, Monsieur le Ministre, que vous devriez absolument avoir un contact avec l'administration, que je ne rends absolument pas responsable, soyons clairs. Le ministre de tutelle, c'est vous à l'heure actuelle. Ayez un contact avec l'administration, regardez votre budget correctement. Ce sont des montants importants et il est impossible que les agriculteurs puissent financer cela pendant deux ou trois ans dans l'attente d'avoir vos primes.

Je reviens sur l'exemple de chez le Ministre Marcourt avec les primes pour les P.M.E. : vous rentrez le dossier, vous attendez, je comprends bien que vous n'ayez pas ce montant-là sur un mois ou six semaines de temps. Vous pourrez même échelonner cela sur six mois. Mais commencer à échelonner ce montant par des tranches de 10 000 euros sur trois ans alors qu'on peut avoir un montant total de subsides de 100 000 euros ... Faites le calcul, je ne sais pas si vous voyez ce que les banques vont mettre dans leurs poches par rapport à des crédits-ponts et des crédits à court terme par rapport aux intérêts que les acteurs vont devoir donner. Ce sont des montants colossaux.

Monsieur le Ministre, j'aurais aimé que vous réfléchissiez au problème que je vous pose, parce qu'il faut trouver une solution. On ne peut pas laisser le secteur attendre autant de temps ces primes. Dans l'arrêté de gouvernement, il n'y a pas de date butoir, il n'y a pas de date qui explique cela. Serait-il envisageable, Monsieur le Ministre, de réduire ce délai et d'en inscrire un dans la législation afin que l'agriculteur qui fait la demande soit informé de manière complète sur le fonctionnement des aides à l'agriculture ?

Je crois vraiment que je viens de soulever un problème important et gravissime par rapport à la trésorerie des exploitations qui est de ne pouvoir laisser en cours à la Région wallonne pendant deux ou trois ans, pour des montants qui sont importants - j'en conviens avec vous - mais qui, dans d'autres domaines, c'est-à-dire les investissements pour les P.M.E., sont résorbés beaucoup plus rapidement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame Cassart-Mailleux, je pense que la modification de l'arrêté adopté le 1er septembre 2011 répond, au moins dans un certain nombre de cas, au problème que vous soulevez. En effet, l'article 13 a été modifié et l'aide n'est plus systématiquement payée en trois fois. Elle est, à présent, versée en un maximum de trois tranches. La nuance est importante car, dans les faits, les aides sont régulièrement payées bien avant le délai de trois ans tel que vous le mentionnez.

Pourquoi cela reste-t-il en un maximum de trois tranches ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, je n'ai aucun problème par rapport au fait qu'il y ait trois tranches, c'est normal. Ces trois tranches peuvent même être écoulées sur six mois, il n'y a pas de souci. Nous sommes là aussi pour avoir un débat et faire avancer le schmilblick. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'administration. Mon mari a déposé un dossier, celui-ci a été accepté et, à l'heure actuelle, ils disent qu'il va y avoir des paiements en trois ans.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – En fait, la raison pour laquelle il est difficile de faire autrement - mais je veux bien qu'on essaie de trouver une solution -, c'est que les demandeurs peuvent modifier leur calendrier d'investissement durant la période des trois ans. Il est donc assez difficile, voire impossible, d'établir des prévisions budgétaires annuelles qui tiennent compte des demandes et de la totalité des calendriers d'investissements, étant donné que ceux-ci peuvent varier au cours de l'investissement.

Mon administration, je pense, s'applique donc à optimiser les consommations budgétaires et à payer le plus rapidement possible. C'est la raison pour laquelle on a modifié cet article 13 de l'arrêté et qu'on peut payer en trois tranches rapprochées lorsque l'investissement est fixé et n'est pas modifié.

Je n'ai aucun problème à étudier certains cas spécifiques pour voir comment on peut encore améliorer le texte, parce que ce n'est qu'une question d'organisation, cela ne change rien au montant total qu'on paiera. Ce n'est donc pas un gros souci. Mais il faut aussi permettre cette flexibilité qui existe actuellement lors de la deuxième et la troisième années, de modifier son plan d'investissement. Or, dans ce cas là, il est difficile d'avoir payé l'aide sur la demande initiale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Quand vous dites qu'on peut modifier le plan d'investissement, on ne peut le modifier une fois que vous avez rentré pour trois ans. Puis, à un moment donné, vous arrivez la première année, le premier investissement est fait. Vous arrivez à l'administration avec le dossier clôturé et les factures. Normalement, là, vous connaissez le montant, les factures sont données, le dossier est clôturé, vous recevez un document trois ou quatre semaines plus tard disant : « Voilà, le montant de l'aide est d'autant ». À partir du moment où il est d'autant, vous devriez pouvoir verser les tranches en six mois, même dix mois. Je dirais même, dans l'année qui suit. Mais pas dans les trois ans ! Je pense que, 10 000 euros une année, puis 10 000 euros l'année suivante et 10 000 euros l'année après, Monsieur le Ministre, il y a réellement un problème.

Par contre, je reviens sur le dossier de fond par rapport à AIDA. Vous avez expliqué, lorsqu'on a eu le débat, que prévoir les investissements à trois ans dans le secteur agricole, ce n'était pas facile, Monsieur le Ministre. Votre prédécesseur a donc laissé la possibilité de modifier ces investissements, d'accord, mais à partir du moment où ils sont rentrés

et clôturés, que le paiement des aides se fasse plus rapidement.

On peut en discuter en aparté pour essayer de trouver des solutions. En fait, on se rend compte de ce problème-là maintenant parce que AIDA date de trois ans. À l'heure actuelle, les plans d'investissements se terminent seulement et on se rend compte que les aides ne sont pas versées rapidement. Je le dis d'emblée : je n'en veux absolument pas à l'administration qui, elle, a des budgets, des ordres, un arrêté de gouvernement et s'y conforme. Mais sur le terrain, cela représente vraiment beaucoup de difficultés. Or, cela ne se passe pas dans le même objectif pour les aides aux P.M.E., je pense donc qu'on devrait s'y rallier.

Mme la Présidente. – Je me permets d'arrêter là. J'accueille maintenant M. le Médiateur. Vous arrivez tout juste pour le changement de thématique.

Nous avions convenu d'interrompre nos travaux de questions et interpellations au moment de votre arrivée.

16e RAPPORT ANNUEL (01.10.2010 AU 30.09.2011) ADRESSÉ AU PARLEMENT WALLON PAR LE MÉDIATEUR DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 509 (2011-2012) N°1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du 16e rapport annuel (01.10.2010 au 30.09.2011) adressé au Parlement wallon par le Médiateur de la Région wallonne (Doc. 509 (2011-2012) N°1) en ce qui concerne les points suivants :

Agriculture - p. 81
Autoroutes et Routes - p. 83

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Fassiaux-Looten est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne.

M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est un plaisir, comme chaque année, de venir faire mon petit tour. Comme le Père Noël, je viens vous offrir mon rapport annuel - du moins, j'espère - et c'est un plaisir parce que, comme je viens de le dire et de le rappeler dans les autres commissions, le mécanisme d'examen du rapport de médiateur est un mécanisme particulièrement actif et dynamique au niveau de notre région. Je pense que cela mérite d'être souligné. Aucune autre institution ne fait rapport en présentant celui-ci dans les différentes commissions parlementaires permanentes, en fonction des thématiques abordées. Je pense que c'est important de pouvoir faire cette démarche et que vous puissiez tous, en fin de compte, prendre connaissance d'un certain nombre d'éléments relatifs à mon rapport.

Je ne vais pas me priver, avant d'aborder les matières qui relèvent de votre commission, de vous donner quelques éléments concernant la globalité de notre activité. Mais je vous rassure, ce sera très court. Je voudrais d'abord vous donner quelques chiffres.

Au cours de l'exercice qui a fait l'objet de ce rapport, dont je rappelle qu'il porte sur la période d'octobre 2010 à septembre 2011, nous avons enregistré 3 309 réclamations, soit une diminution de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent où nous avions eu 3 524 dossiers.

Le volume des dossiers irrecevables d'un total de 778 demeure dans une moyenne identique d'année en année.

Mille neuf cent deux dossiers ont été déclarés recevables, instruits et clôturés. Parmi ceux-ci, 357 ont été déclarés non fondés. Cela veut dire que la réclamation s'est avérée non fondée après son instruction et, le plus souvent, qu'elle n'a pas donné lieu à interpellation de l'administration, tandis que 1 545 se sont avérés fondés.

Par ailleurs, 65,5 % soit 1 012 dossiers fondés ont fait l'objet d'une reconsidération totale ou partielle de la part de l'administration dans un sens favorable au réclamant. Dans les autres cas - 533 -, soit 34,5 %, l'administration a estimé ne pas pouvoir revoir sa position.

Sur les 3 309 dossiers instruits, 2 994 concernent directement une autorité régionale wallonne, dont 2 366 le Service public de Wallonie et 628 les Organismes d'intérêt public.

Cet exercice, comme le précédent, est caractérisé par un nombre important de dossiers concernant la fiscalité régionale wallonne : 973 dossiers dont 716 relatifs à la radio-télé-redevance qui sera examinée en commission ce vendredi, ainsi que les primes à l'énergie pour 468 dossiers.

On relève également une constance du nombre de réclamations dans les autres matières : 307 en logement social, 152 en aides au logement, 113 en urbanisme, 112 en distribution d'eau.

Quelques précisions concernant le fonctionnement de l'institution du médiateur.

Depuis plusieurs exercices, la hausse des réclamations via notre formulaire électronique et par courriel se confirme. En effet, 49 % des dossiers ont été réceptionnés par ce biais. Corollairement, la fréquentation de nos permanences décentralisées diminue : 13,33 % de réclamations orales alors que, les exercices précédents, celles-ci avoisinaient les 25 voire les 30 %. Cette situation nous a amenés à remodeler le fonctionnement de notre réseau, en privilégiant la nécessité d'une prise de rendez-vous et d'un contact téléphonique préalable qui permet, en de nombreuses hypothèses, de clarifier la situation du réclamant et de déterminer avec lui une procédure adéquate qui ne nécessite pas toujours un déplacement.

En conséquence, nos « points de contact » du médiateur subsistent partout sur le territoire wallon, sous la forme de permanences bimensuelles à Mons, Charleroi, Liège, et sous la forme d'un contact personnalisé préalable dans les autres localisations.

Ce nouveau système s'adapte à l'évolution des besoins et à une meilleure utilisation de nos ressources humaines qui permet de maintenir une accessibilité optimale, et est effectif depuis mai 2011.

Dans le cadre de sa Déclaration de politique régionale 2009-2014, dans l'objectif d'une administration en phase avec les besoins des usagers, le Gouvernement wallon s'est engagé à veiller de manière continue et prospective à l'adéquation entre les services offerts et les attentes de la société.

Dans cette optique, il a été décidé de mettre sur pied un projet « remontée d'opinion » au niveau du SPW, auquel nous avons été associés dès sa conception.

Depuis septembre 2011, les appels téléphoniques, à l'instar de ceux reçus par le Téléphone vert du SPW et des Espaces Wallonie, sont encodés dans un logiciel informatique commun permettant de recenser les appels téléphoniques et dans une étape qui va s'engager. Ces appels téléphoniques seront analysés et permettront d'améliorer le service qu'accorde le service public aux administrés.

En 2005, toute notre équipe s'est engagée dans une démarche de progrès qui a abouti, en 2010, à une certification ISO 9001/2008. L'année dernière, au mois de juin 2011, nous avons comme de coutume un audit externe qui a confirmé la réussite et la poursuite de cette démarche qui couvre une dizaine de processus, allant de l'accueil du citoyen à la gestion des réclamations, à la gestion administrative, logistique et financière et à la gestion de la communication.

Dans ce cadre, il est intéressant de mettre en exergue la mise en place d'une enquête de satisfaction qui consiste à interroger, mensuellement et en fonction des dossiers clôturés, les réclamants sur la qualité de notre intervention à leur égard en termes d'accueil, d'écoute, de traitement et de suivi de leur dossier.

Après près d'un an de cette pratique, 1 498 enquêtes ont été adressées avec un retour significatif de 611, soit une moyenne de 40 %.

Sur les 611 enquêtes reçues et complétées, 74 % des personnes interrogées se disent satisfaites pour 11 % d'entre elles, et totalement satisfaites pour 63 %. Les enquêtes qui reviennent avec des éléments d'insatisfaction sont analysées, notamment avec l'agent traitant, lors de nos réunions mensuelles de qualité, afin que des clarifications ou des améliorations puissent intervenir. Il y a toutefois lieu de relever que, dans la plupart des cas, l'insatisfaction soulevée relève du fait que le réclamant n'a pas obtenu ce qu'il escomptait en termes de résultat. Je pense que c'est facilement compréhensible.

Ce baromètre de la satisfaction est toutefois, et dans tous les cas, un outil très important dans l'analyse et l'évolution de nos pratiques.

Si j'en viens aux matières spécifiques à votre commission, un mot sur les autoroutes et les routes, un mot sur l'agriculture et sur les autres compétences.

En ce qui concerne les autoroutes et routes, dans l'exercice précédent, si vous vous en souvenez, je vous avais indiqué que nous avions eu 167 dossiers. Nous en avons eu 138 pour l'exercice clôturé. À l'instar de l'exercice précédent, les réclamations ont principalement concerné les sinistres imputables à l'état de la voirie.

En ce qui concerne la reconnaissance de la responsabilité de l'autorité gestionnaire de la voirie, nous ne pouvons que veiller au respect des procédures, sans intervenir sur le fond du problème.

Les réclamations mettent souvent en cause les délais de traitement des demandes d'indemnisation. Il est à noter que la mise en cause de la responsabilité de la Région wallonne suppose une instruction des éléments de fait et de droit, cela va de soi, la procédure pouvant prendre plusieurs mois - désignation d'un expert, visites sur place, rédaction d'une proposition d'indemnisation, et cætera.

Il ne nous est pas possible à cet égard de faire de commentaire particulier, dans la mesure où ce contentieux est soumis à la procédure en responsabilité civile qui fait intervenir les mécanismes d'assurance traditionnels. Nous jouons à ce stade un rôle essentiellement de facilitateur,

notamment avec la DGO1 en vue d'améliorer la collaboration et d'assurer le meilleur suivi de la gestion des dossiers. Pour cette matière, Monsieur le Ministre, vous n'en êtes pas nécessairement à la base en termes de résolution, puisque c'est essentiellement la Direction du contentieux juridique de la DGT1 qui intervient et c'est votre collègue, le Ministre Nollet, qui a la tutelle sur ce service et qui a aussi à intervenir dans ce domaine. La recommandation que nous pourrions formuler à cet égard est de reboucher l'ensemble des trous des routes wallonnes, mais j'imagine que c'est ce que à quoi vous vous attelez au quotidien. Je peux éventuellement aller vous aider.

(Rires)

En ce qui concerne l'agriculture, malgré l'importance et la sensibilité de ce dossier dans la vie de notre région, nous enregistrons relativement peu de dossiers : 28 dossiers pour l'exercice, alors que nous en avions 25 pour l'exercice précédent. À l'instar de l'année dernière, les réclamations concernent essentiellement les délais de paiement - je pense qu'en arrivant, vous étiez en train de discuter de cela, des primes agricoles et agro-environnementales - qui ont concerné 16 dossiers sur l'ensemble.

Les primes font désormais l'objet d'un droit au paiement unique, ce qui constitue une avancée en termes de simplification administrative, simplification qui n'est pas toujours bien comprise d'ailleurs de la part des agriculteurs. Ce droit est subordonné au dépôt de la déclaration de superficie, document de synthèse permettant d'établir le montant des primes pour l'agriculteur.

Six agriculteurs se sont adressés au médiateur car ils éprouvaient des difficultés à remplir cette déclaration de superficie pour divers motifs : l'interprétation des données, les modifications et mises à jour de ces données. Je peux vous dire qu'à cet égard, M. Declercq, qui a malheureusement dû nous quitter car il avait d'autres obligations et qui est responsable de cette compétence au sein de mon institution, prend à cœur d'apporter l'aide et l'assistance. Soyez assurés qu'il ne ménage pas son temps à cet égard pour apporter les éclaircissements sollicités.

On relève également quelques interpellations d'agriculteurs concernant la détermination du taux de liaison au sol - il s'agit de la fameuse directive nitrates -, ce taux étant déterminant dans la mesure où il peut conduire à la diminution ou à la suppression de l'aide.

Enfin, on notera un dossier de remembrement qui a duré plusieurs années, pour lequel nous avons aussi été un élément de consultation et d'information et dont l'instruction est désormais terminée, puisqu'il a fait l'objet d'une requête en annulation devant le Conseil d'État.

En ce qui concerne le domaine de la ruralité - Nature et Forêts : sept dossiers contre six l'exercice précédent. Quatre dossiers concernent des problèmes liés à des nuisances ou aux conditions d'élagage/abattage de plantations remarquables. Trois dossiers sont relatifs à la procédure de délivrance d'un permis de chasse. Il n'y a pas de remarque à formuler à cet égard.

Enfin, pour le patrimoine, je me souviens qu'il y a quelques années, un de vos collègues s'étonnait du peu de réclamations dans ce domaine, ce malgré l'importance et la sensibilité de la matière. Vous voyez que les choses évoluent peu en termes numériques puisque nous n'avons eu que deux dossiers, contre cinq au cours de l'exercice précédent et ils concernaient essentiellement la procédure de classement d'un bien. Leur instruction n'a pas appelé d'observation particulière.

Si je retire l'aspect responsabilité civile lié aux problèmes rencontrés par un certain nombre d'automobilistes dans le cadre de l'hiver dernier particulièrement rigoureux, j'observe que cette année, celui-ci commence seulement à se manifester et je souhaite, Monsieur le Ministre, que ce soit de courte durée.

Pour les matières relatives à votre commission, nous enregistrons très peu de réclamations et pour des domaines assez récurrents. Nous jouons à cet égard - je le répète - essentiellement un rôle de consultation et d'information. Malgré le peu de dossiers, nous apportons un élément de satisfaction aux personnes qui nous interpellent.

Voilà, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, ce que je peux dire dans la partie du rapport qui vous concerne plus précisément.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup, Monsieur le Médiateur, vous êtes bien sûr toujours le bienvenu. C'est toujours un plaisir d'entendre les remarques du secteur et du terrain ici en direct.

Je propose à M. le Ministre de faire son intervention. Je ne sais pas comment, vu le nombre de dossiers, on va scinder les thématiques. Je pense, en tout cas, que les routes et les autoroutes, cela n'a rien avoir avec la partie agricole et ruralité. On ferait peut-être la coupure là-bas.

Monsieur le Ministre, je vous laisse entièrement décider de votre intervention.

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, tout d'abord, je remercie M. le Médiateur pour sa présence aujourd'hui et pour son rapport.

Je n'interviendrai pas sur la première partie plus générale, mais plutôt sur les aspects spécifiques aux autoroutes et routes et agriculture, les points principaux que vous avez ciblés.

Je commencerai par vous dire aussi que mon excellent prédécesseur a évidemment tenu compte du rapport précédent et que des démarches ont été effectuées avec les directions générales opérationnelles pour analyser les dossiers, les plaintes que vous aviez eu à traiter.

Je constate d'ailleurs avec satisfaction que le nombre de plaintes est en légère diminution. Est-ce un signe de ce travail ? Je n'en sais rien mais, en tout cas, c'est la réalité.

En ce qui concerne les autoroutes et routes, j'ai aussi pu lire dans vos constats que vous dressiez un bilan positif de l'organisation du service d'hiver 2010-2011. Je m'en réjouis, d'autant plus que ce n'était pas une année particulièrement facile. Celle-ci l'est un peu plus, jusqu'ici. Je veux aussi vous dire que je pense que ce type de rapport et les débats qui ont eu lieu l'année dernière nous ont amenés à une remise en cause et une évaluation systématiques des procédures, notamment sur le service d'hiver. Cette année, de nouveau, en avril, nous évaluerons la situation, la manière dont tout cela a été géré, les réserves de sel, les mesures plus spécifiques à mettre en œuvre pour encore améliorer le dispositif. Par exemple, tenant compte de ce que nous avions vécu l'année dernière, nous avons, cette fois-ci, modifié la stratégie en ce qui concerne les camions. Les articulés de plus de 13 mètres sont dorénavant arrêtés sélectivement dans des zones où on a constaté beaucoup d'accidents ces deux dernières années. Avec un camion de plus de 13 mètres articulé mis en travers, tout le trafic est bloqué et, en conséquence, on génère des kilomètres, voire des dizaines de kilomètres de ralentissement. L'idée était ici de vraiment faire une analyse complète de tous les accidents de l'année dernière, d'identifier ainsi 25 zones sensibles sur lesquelles on estime que les conditions risquent de poser problème aux camions de plus de 13 mètres articulés. Dans ces zones, on les arrête en amont, on les détourne, on les avertit par sms aussi puisqu'ils ont la possibilité de s'inscrire dans un site et d'avoir ces informations. On n'a pas encore eu à le mettre en œuvre cette année puisque, lors du week-end que nous venons de connaître, ce ne sont pas ces zones qui ont été touchées. Toutefois, si, dans les prochaines semaines, on doit mettre le système en œuvre, on pense que c'est de nature à diminuer le nombre de blocage sur nos routes et nos autoroutes. C'est une manière de tenir compte en permanence des expériences du passé.

Concernant le nombre de réclamations reçues - j'en ai parlé - plus précisément sur les procédures de demandes d'indemnisation et le délai, une simplification administrative importante a été opérée, je pense. C'était une volonté de mon cabinet, qui a insisté à plusieurs reprises pour que le mode de traitement des dossiers soit simplifié. Une nouvelle procédure a été mise en place à partir du 1er janvier 2012 pour toutes les nouvelles demandes d'indemnisation.

La répartition des tâches a été définie en vue de rencontrer au mieux le rôle et les missions de chaque service et d'harmoniser les traitements de tous les dossiers. Dorénavant, le seul et unique point d'entrée des réclamations sera la Direction des Droits des usagers au sein de la DGO1 et non plus diverses directions. En cas de problème d'un usager sur une route régionale, c'est directement la DGO1, un guichet unique, qui est en charge du traitement.

La Direction du Contentieux général, la DGT1, sera uniquement saisie quand le dossier administratif est complet et que le rapport de l'expert rendu. Je pense que cela permettra de voir plus clair dans le suivi des dossiers. J'ai ici le détail de la nouvelle procédure, je ne vais pas m'étendre là-dessus pour le moment mais, en tout cas, les étapes sont bien définies. Normalement, cela devrait nous permettre d'aller plus vite, d'autant plus qu'une certaine médiatisation de la possibilité d'intervention de la région dans ce genre de problème a fait que le nombre de dossiers a relativement augmenté ces deux dernières années. Plus on en parle, plus on a des demandes. Mais ce sont les règles du jeu, c'est aussi le droit des usagers.

En ce qui concerne les remarques sur l'agriculture, un dossier a été évoqué dans les primes agricoles et agri-environnementales avec une affaire qui avait traîné, une affaire de 1995, ainsi qu'un autre dossier de 2007. Cette affaire de 1995 a trouvé une solution et un accord est intervenu entre toutes les parties, ce 11 janvier 2012. La totalité de l'aide a été payée à l'agriculteur, ce dossier est réglé.

Sur le deuxième dossier lié au taux de liaison au sol, l'administration a aussi réalisé les contrôles administratifs et les contrôles sur place : les parcelles en question avaient bien été exploitées et si conflit il reste, c'est entre l'utilisateur de ces parcelles et le propriétaire. En tout cas, nous, au niveau de la région, on n'a plus à intervenir sur ce dossier, c'est réglé à notre niveau. Je pense qu'on tient déjà compte de certains aspects de votre rapport.

Mme la Présidente. – J'ouvre le débat et les échanges évidemment.

Je vous propose peut-être d'intervenir sur la parties routes et puis séparément sur la partie agriculture. Qu'en pensez-vous ?

La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – D'abord, je voudrais bien entendu remercier le médiateur. Je crois qu'au fil des années, nous trouvons quand même qu'il y a une amélioration. Je crois que ce service est vraiment quelque chose d'important qui permet aux citoyens d'avoir un contact important par rapport à ce qu'il vit.

Au niveau des routes, c'est vrai que les assurances des usagers sont certainement interpellées de premier chef par rapport à tout ce qui s'est passé sur les routes l'an dernier. C'est ce qui se passera sans doute sur les routes cette année. Par rapport à cela, cela m'étonne qu'il n'y ait pas de demandes au médiateur par rapport aux dégâts de gibiers, par exemple, que nous vivons dans notre région. C'est que les gens se débrouillent autrement, qu'il y a d'autres relais par rapport à cela. Cela veut dire que le médiateur n'est sans doute pas concerné par cet élément.

Par rapport à ce que M. le Ministre a dit, qu'il y ait davantage de simplification et de rapidité. Je suppose que, l'année prochaine, les demandes vont encore diminuer, que vous finirez par ne plus être utile, du moins dans notre belle commission, puisque tout ne fonctionne quand même pas trop mal.

Par rapport maintenant aux aspects liés à l'agriculture, vous l'avez dit, on vient de répondre à ces aides qui évoluent aussi. Je m'étonne aussi, par exemple, de ne pas avoir d'interventions du public par rapport aux zones Natura 2000. C'est, quand on rencontre les gens sur le terrain, une problématique importante et, apparemment, ce n'est pas relayé via ce qui a été émis en place. Les dossiers ne reflètent donc pas les préoccupations du terrain, c'est assez étrange.

Dernière chose : la protection de eaux. C'est sans doute un sujet à traiter dans une autre commission mais, en ce qui concerne la pollution, et cætera, je suppose que vous avez des questions par rapport à cela.

M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – Par rapport à la distribution d'eau, oui. Pour ce qui est de la qualité des eaux, non. Je vous l'ai dit, très peu de dossiers portent sur les matières environnementales.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Parce que cela fait parfois la une de nos actualités et ce n'est pas relayé par les gens. Tant mieux, cela veut dire qu'ils trouvent d'autres pistes pour relayer ces différentes problématiques.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais partager avec vous aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Merci, Madame la Présidente. Quelques petites questions techniques sur les 138 dossiers. Sait-on les classifier par rapport aux réseaux structurant ou non-structurant ? Je sais que c'est une question fort technique. Si on ne sait pas, je reviendrai vers le ministre, c'est pour avoir une idée du nombre de dossiers qu'il y a sur les autoroutes et les routes régionales.

De plus, puisque ce sont principalement ceux de l'hiver passé, je voulais voir dans combien de dossiers la responsabilité - ce n'est peut-être pas vers vous que je dois me tourner, mais vers le ministre, et je comprends qu'on ne puisse connaître ces chiffres-là aujourd'hui, mais on y reviendra - de la région a été engagée et voir aussi le montant que cela représente, pour voir si ces 138 dossiers représentent un grosse somme ou des peccadilles. En effet, les gens s'entêtent parfois sur certains dossiers pour des sommes qui paraissent petites pour la région, mais qui sont peut-être très grosses pour le portefeuille de la personne. Il faudrait voir quelles suites ont été données à ces dossiers et, évidemment, dans quels délais ?

Y a-t-il encore aujourd'hui des dossiers de l'hiver 2010-2011 qui seraient en souffrance chez vous ou ailleurs et pour quelles raisons ? Une fois encore, je comprendrais que personne ne sache me répondre, là, tout de suite, mais je veux bien revenir avec cela dans une autre commission, parce que je pense que c'est important de voir où on en est.

Je vous remercie et je remercie M. le Médiateur pour son rapport.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – J'ai quelques réflexions par rapport au rapport du médiateur. Tout d'abord, je vous remercie pour l'exposé et pour le travail de qualité que vous pouvez faire.

C'est vrai que, par rapport au secteur agricole, on se rend compte qu'il y a peu de contacts mais je crois que le service est peu connu par le secteur agricole, j'en suis convaincue. Quand il y a un problème, on se retourne essentiellement vers l'administration. C'est vrai que le contact entre l'administration et l'agriculteur est souvent bon, il n'y a pas mal de choses qui se solutionnent.

À propos de la réflexion de Mme Fassiaux-Looten par rapport aux dégâts de sangliers, c'est vrai qu'ils deviennent importants, les accidents sont nombreux, mais c'est vrai aussi qu'il y a, par le biais d'un dossier assurantiel, souvent une solution. Avec une petite omnium, même pas une omnium normale, je crois que cela sert aussi à cela.

Maintenant, il y aurait peut-être un travail de communication à faire par rapport au secteur, parce qu'il est peut-être possible aussi que certains dossiers ne vous reviennent pas par manque de connaissances du service pour d'autres filières. Là, je pense qu'on pourrait effectuer un travail. C'est tout simplement ce que je voulais dire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne.

M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – Juste une petite remarque par rapport aux différentes interventions. C'est vrai que, vous l'aurez constaté, le volume des réclamations n'est pas énorme compte tenu de l'importance des matières qui sont celles de votre commission. Le réseau routier, ce sont des millions d'utilisateurs au quotidien; l'agriculture est un des secteurs les plus importants de notre région. C'est donc vrai qu'on peut être étonné du nombre de dossiers. J'ai dit la même chose pour les transports publics, il y a une petite trentaine de réclamations pour les TEC. Cela peut paraître étonnant que le médiateur ne reçoive qu'une trentaine de réclamations sur les TEC, surtout compte tenu de tout ce qu'on lit dans la presse à propos des TEC et du nombre d'utilisateurs. Je pense qu'il y a d'autres mécanismes et Mme Cassart-Mailleux évoquait le côté de notoriété, c'est peut-être une explication.

La notoriété, je la vois de deux manières. C'est vrai qu'on est de plus en plus connu et, en même temps, on est encore énormément méconnu dans un certain nombre de secteurs. Il y a quelques années, on avait fait une publicité dans le *Sillon belge*, mais je ne suis pas sûr que ce soit cela qui apporte vraiment une notoriété. Je pense que les agriculteurs se portent essentiellement vers leurs associations professionnelles qui sont, en général, très dynamiques dans le secteur agricole. C'est donc peut-être plutôt vers ce que j'appelle le public prescripteur qu'il faudrait aller. Peut-être faudrait-il avoir une sensibilisation plus importante vis-à-vis des associations d'agriculteurs et de pouvoir leur dire: « On est là, éventuellement, pour vous apporter de l'aide » et je ne doute pas que ce sera fait dans le futur. Mais vous connaissez un peu la situation du service de médiation, maintenant, depuis deux ans, on est dans un processus où on essaie de maîtriser les choses mais on essaie aussi de rester modeste et de ne pas être trop voyant. On essaie de faire les choses avec mesure et, malgré cela, on constate que les chiffres ne le sont pas, les chiffres suivent, la notoriété en tout cas, le médiateur est au rendez-vous face à un certain nombre de préoccupations de nos concitoyens.

Monsieur Binon, vous me posiez la question du réseau structurant. M. Mouyard m'a posé la même question l'année dernière alors je vais vous faire une réponse de Normand : « Ce que je ne connais pas, je ne peux pas vous le dire exactement ». C'est vrai que, quand on reçoit la réclamation, la personne nous dit: « Oui, il y a eu beaucoup d'accidents au niveau de Nivelles, dans les travaux vers l'embranchement de l'A54 ». Je peux vous répéter la localisation de l'accident mais, pour moi, ce n'est pas très parlant de pouvoir dire: « Tiens, il y a eu autant d'accidents à ce niveau-là parce que ce n'est pas le problème de l'état de la route qui est en conséquence, c'est le problème du préjudice subi par la personne et son véhicule ». Pour la personne, c'est cela qui compte, c'est de pouvoir être éventuellement indemnisée pour son pare-brise ou un accroc dans sa carrosserie. Je pense que c'est possible de le faire.

Vous avez également posé la question du volume financier. Je suis dans l'incapacité de le dire, mais il faut bien se dire que nous ne sommes jamais aussi qu'une partie de l'iceberg et j'imagine que, par rapport à nos 138 réclamations, il y en a eu des centaines, j'ignore complètement le nombre de dossiers rentrés au sein de l'administration ... Cela me permet de revenir sur une proposition que je fais depuis de nombreuses années par rapport à un mécanisme qui existe en Flandre, pas de manière optimale mais il existe quand même. Je trouve que c'est une belle expérimentation, un mécanisme qu'un de vos collègues antérieurs avait proposé au parlement à travers une proposition de décret, à savoir d'instaurer un système de réclamations de première ligne au sein de toutes les administrations, un processus de réclamations de première ligne sous lequel le médiateur n'a pas un œil mais une vision transversale. C'est un processus qui existe en Flandre. Il n'est pas toujours hyper performant parce que l'appréhension de la réclamation n'est pas toujours la même dans telle ou telle administration. Dans une administration, on va considérer que tel fait est une réclamation alors que, dans une autre administration, on ne va pas considérer que c'est une réclamation. Donc, vous voyez, il y a des processus de définition.

Néanmoins, je pense que ce qui est important, c'est que le médiateur reste quand même un processus de recours de seconde ligne qui implique qu'il y ait des démarches préalables. Il faut donner aux citoyens la possibilité d'avoir ces démarches préalables et pas seulement de donner un coup de fil ou d'envoyer un courrier. Je pense qu'il faudrait des procédures qui permettent de remplir cette condition de démarches préalables et que le médiateur intervienne si le résultat n'a pas été positif. Il faut être clair, nous faisons notre métier avec rigueur, oui, mais pas comme des policiers de la législation.

Nous intervenons pour aider les gens et nous faisons aussi de la première ligne alors que ce n'est pas vraiment tout à fait notre rôle. Nous sommes là pour aider les personnes qui nous interpellent, éventuellement les réorienter. Toutefois, je pense que, dans la médiation future, il y a encore place à la réflexion pour mieux traiter les recours et le droit, ce que j'estime le droit légitime de chacun de nos concitoyens, la procédure contradictoire et le fait de pouvoir être entendu, ce sont des principes essentiels de bonne administration dans les services publics et ils ne sont pas toujours appliqués avec la rigueur et l'intensité que l'on pourrait attendre.

Pour ce qui est du soutien agricole, vous savez, j'ai rêvé d'être fermier quand j'étais gamin, donc je serais ravi d'avoir davantage d'agriculteurs. Je trouve que c'est une compétence qui est magnifique.

Je pense avoir répondu à vos questions

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Juste quelques éléments pour M. Binon. Je ne dispose pas des chiffres, mais je dois pouvoir les trouver pour ce qui est du nombre de dossiers en cours et du montant des indemnisations.

Je peux également vous dire que ce qu'on est en train de traiter aujourd'hui, ce sont plus des demandes 2009-2010 que des 2011-2012. Donc, il faut entre un et deux ans, dans le meilleur des cas. On a le même cas dans nos communes. Quand quelqu'un rentre un dossier d'assurance, le dossier complet, l'analyse contradictoire, même en cas d'accord, prend rarement moins d'un an avant l'indemnisation. En cas de désaccord, si cela doit partir au tribunal, c'est encore bien plus long. On peut vous trouver ces chiffres-là mais je n'ai pas les informations à vous donner dans l'immédiat.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Un tout petit complément de questionnement, c'est vrai que cela vaudrait la peine d'investiguer là-dedans aussi. Vous avez dit qu'il y avait toute une série de questions, puis vous orientez ce qui est éligible et ce qui ne l'est pas dans le cadre de votre mission, bien entendu. Imaginez-vous, à travers cela, qu'on pourrait tirer toute une série de conclusions ? Le citoyen s'adresse-t-il à vous en se trompant de niveau de pouvoir ? Je suppose qu'il y a peut-être aussi cette méconnaissance de nos institutions. C'est que nous rencontrons d'ailleurs les uns et les autres lors de nos permanences.

Sentez-vous qu'il y a là un travail de communication à faire par rapport aux citoyens ? Il y a des compétences qui sont à un certain niveau de pouvoir et je suppose que ce que l'on oriente ailleurs, c'est certainement en partie dû à cela.

M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – Je pense que je ferai le même travail que vous. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin sur la complexité de la situation institutionnelle de notre pays et je pense que les choses ne vont pas s'arranger dans les semaines et les mois qui viennent. Nous sommes là, je pense, pour essayer de clarifier, d'orienter. Vous savez que, dans l'accord de coopération qui prévoit la fusion des deux services de médiation, il y avait une revendication que j'avais sollicitée depuis le début, à savoir de pouvoir organiser la médiation au niveau des pouvoirs communaux de manière tout à fait volontariste. Ce n'est pas une obligation, mais la possibilité pour les communes qui le souhaitent d'installer, avec le concours du médiateur - qui ne sera plus régional, mais communautaire et régional - un service de médiation sur base volontaire. Je pense que cela contribuera à faciliter la compréhension de nos institutions. Nous faisons des permanences communes avec le médiateur fédéral actuellement, avec le médiateur communautaire dans un certain nombre de villes. Cela permet justement d'éviter cette barrière et de dire : « Écoutez, cela c'est de la matière communautaire, mais il n'y a pas de problème, vous m'indiquez votre problème et je le transmettrai au médiateur compétent ». On le fait à de nombreux niveaux.

Je crois que c'est surtout cela qui est important. Tout à l'heure, j'utilisais une image : Quand on conduit sa voiture, on ne regarde pas ce qu'il y a dans le moteur. Je ne sais pas si vous êtes féru de mécanique - en tout cas, je ne le suis pas - mais, ce qui compte, c'est que la voiture roule. Je pense que, dans le fonctionnement de nos institutions, beaucoup de nos concitoyens pensent ainsi. Ce qu'ils veulent, c'est que dans leur vie au quotidien, la société et les services publics répondent à leurs attentes. Maintenant, que ce soit la région, la communauté, le Fédéral, la commune, la province, in fine, c'est le résultat qui compte. Je pense que l'on a tous un rôle à jouer dans la simplification des procédures, mais également dans la simplification de la compréhension de nos institutions. C'est un travail qui est encore fort long et auquel, je pense, les uns et les autres, nous contribuons. C'est pour cela que je pense que les élus sont - et je le redis avec force - un des éléments essentiels pour promouvoir la médiation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – En écoutant attentivement le médiateur, je voudrais juste ajouter ceci : je trouve tout à fait pertinent - je parle de manière personnelle - la manière avec laquelle les communes pourraient être associées à la réflexion. Je vais donner un

exemple précis qui vient de se passer dans toutes les communes de Wallonie : quand la neige arrive et que les services d'épandages doivent aller sur nos routes, certaines sont régionales, d'autres communales ou provinciales. Les réclamations portaient sur le fait que les routes provinciales et régionales n'étaient pas salées en temps et en heure alors que les routes communales l'avaient été. Les gens s'en foutent : qu'elles soient communales, provinciales ou régionales, ce sont les routes de la commune. C'est vers la commune que l'on va pour poser les premières réclamations. Je suis en osmose avec ce que vous venez de dire parce que l'exemple récent est pertinent.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup. Je me permets ici de clore le débat, de remercier le Médiateur, tous les intervenants ainsi que M. le Ministre.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE EN OEUVRE DU RÉSEAU NATURA 2000 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 ».

La parole est à Mme Cassart-mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous n'êtes pas sans connaître les difficultés survenues dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000 depuis sa transposition en Région wallonne, ainsi que les nombreux rebondissements - que l'on peut qualifier d'inquiétants - qui ont eu lieu ces derniers mois, alors que votre prédécesseur était en charge de la matière.

Je ne vais pas refaire ici tout l'historique, mais je souhaite juste rappeler l'annulation des enquêtes publiques au mois de juin 2011 pour cause de problèmes liés à la cartographie des sites Natura 2000. Monsieur le Ministre, je voudrais savoir où en est le dossier aujourd'hui.

Étant donné votre récente arrivée au sein du gouvernement, j'aurais voulu faire le point avec vous parce que c'est un dossier ô combien délicat et essentiel pour la préservation de la biodiversité. Il comporte de nombreux enjeux pour les citoyens, les environnementalistes, les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires exploitants. Beaucoup de monde est évidemment concerné par ce dossier.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire où en est le travail de l'administration concernant la cartographie qui sera soumise à enquête publique ?

Le délai de février de cette année serait-il respecté pour le lancement des enquêtes publiques ?

Quel est votre agenda précis dans ce dossier ?

À partir de quel moment les obligations liées aux UG seront-elles effectives ?

Il me revient aussi, Monsieur le Ministre, que l'administration entreprend une concertation avec les propriétaires forestiers. Par contre, le secteur agricole se demande pourquoi il n'y a pas une concertation avec eux. Voilà une question qui m'est revenue.

J'ai entendu dire - vous savez, le qu'en dira-t-on, j'aime bien venir près de vous pour que vous me confirmiez ou m'infirmiez certaines informations - que les enquêtes publiques étaient prévues pour la fin de l'année 2012. Or, votre prédécesseur parlait quand même de février, je viens de le dire dans ma question. C'est une période qui n'arrange pas vraiment les communes. Vous avez les élections communales au mois d'octobre. Les enquêtes publiques devraient être organisées à ce moment-là, alors qu'elles ont ont une importance considérable parce que souvent, lorsqu'une commune est intéressée par ce problème Natura 2000, c'est un grand morceau de la commune d'un point de vue du territoire.

Monsieur le Ministre, vu le sérieux retard que pourrait avoir le lancement de cette enquête publique et dans la mise en oeuvre de Natura 2000 en général, pourquoi ce choix de fin 2012, alors que cela avait été annoncé, il y a quelques mois, pour février 2012 par le Ministre Lutgen ?

Quelles sont les raisons de cette date tardive ? N'est-il pas possible de le remettre en juin, par exemple ?

Au cas où des mécontentements persistent suite à la publication de la cartographie finale, quels éventuels recours sont prévus pour les agriculteurs, les forestiers ou les propriétaires qui souhaiteraient faire valoir leur droit ?

Enfin, quelle est la stratégie adoptée par le gouvernement dans ce dossier pour respecter nos objectifs et la directive européenne ?

Quel est le calendrier précis que vous avez assigné à votre administration ? Quelles sont les incertitudes juridiques que vous avez pu déceler ? Y a-t-il eu des communications récentes entre la Région wallonne et la Commission européenne sur le dossier ?

Comment le gouvernement va-t-il réussir à combiner la protection des intérêts des agriculteurs, forestiers et propriétaires avec la protection de la biodiversité ? Une concertation avec le monde agricole est-elle prévue avant les enquêtes publiques ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La situation a fort évolué ces derniers jours et dernières semaines puisque j'ai rencontré et ai eu un accord avec l'ensemble des personnes concernées. J'ai pu donner les instructions nécessaires à la poursuite du projet et fixer un agenda.

J'ai rencontré les hauts fonctionnaires responsables de Natura, les cartographes du DEMNA - à qui je suis allé rendre visite - ainsi que le Forum Natura 2000 qui rassemble tant les propriétaires que les agriculteurs, les associations environnementales, l'Union des Villes et Communes, et caetera.

J'ai réaffirmé ma confiance au forum et je continuerai à concerter les partenaires du Forum afin de poursuivre le projet en totale confiance avec les acteurs locaux et de remettre la finalisation du projet sur de bons rails, dans l'intérêt de la biodiversité et surtout de celles et ceux qui participent quotidiennement, par leur travail au sein de leur ferme ou de leur bois, à la préservation de notre patrimoine naturel.

Il convient de rappeler qu'aujourd'hui, les sites Natura 2000 sont bien protégés, ils le sont déjà. Depuis le début de l'année 2011, l'ensemble des sites fait l'objet d'un régime de protection de base et ce régime de protection primaire n'est pas léger. Ce régime de protection primaire comporte des obligations et sont compensées par différentes mesures pour les propriétaires concernés. Des mesures générales sont donc applicables à l'ensemble des sites Natura 2000. Les sites sont donc bien protégés. On ne fait plus n'importe quoi en Natura 2000.

Cette protection est compensée financièrement puisque les sites protégés doivent tenir compte des exigences économiques, culturelles et sociales. C'est la raison pour laquelle, en Wallonie, compenser les mesures de gestion imposées par le régime Natura 2000 est une réalité.

C'est une question de respect et de principe. Si des agriculteurs et des exploitants forestiers doivent respecter un certain nombre d'obligations, des compensations financières doivent être appliquées.

C'est le cas aujourd'hui pour le régime de protection primaire.

La phase suivante est la désignation des sites. Avec l'accord de ces dernières semaines, nous pouvons maintenant passer activement dans une phase de production des cartes. Nous devons donc cartographier les sites Natura 2000 en spécifiant les différents habitats et espèces présents au sein du site. Les habitats sont regroupés en unités de gestion pour la simplification et la compréhension.

Les parcelles cadastrales sont également renseignées afin de pouvoir identifier les propriétaires.

La méthodologie employée pour réaliser la cartographie a été largement contestée en juin 2011 par les acteurs concernés. Les périmètres ne correspondaient pas à ceux adoptés par le Gouvernement wallon en 2002, 2004 et 2005 et approuvés par la Commission européenne. D'autre part, il s'est avéré que les cartes n'étaient pas en parfaite adéquation avec les réalités de gestion au sein des exploitations forestières et agricoles.

En conséquence de quoi, les enquêtes publiques ont été reportées et les scientifiques chargés de réaliser la cartographie ont reçu l'instruction de revoir leur travail. Le forum a été étroitement associé à cette dernière phase de validation.

Aujourd'hui, forum et administration sont unanimes : il faut prendre le temps de finaliser correctement les cartes avant de lancer l'enquête publique relative à l'adoption des arrêtés de désignation.

L'administration et le forum s'entendent à préparer des cartes avec pour objectif que les activités agricoles et forestières puissent participer à une protection forte des habitats et des espèces.

En ce qui concerne l'agenda, on note l'accord final du forum la semaine dernière ; les scientifiques peuvent maintenant entrer en phase de production,

je l'ai dit tout à l'heure. Le forum sera consulté à toutes les étapes.

Une médiation socio-économique est prévue, cela répond à votre question concernant les agriculteurs et les forestiers qui seraient impactés, notamment une procédure particulière pour les agriculteurs les plus impactés. Une enquête publique sera réalisée et les commissions de conservation Natura 2000 seront consultées.

Dans tout le processus, il y a des étapes incompressibles. Par exemple, pour mener à bien la médiation socio-économique - on a parlé longtemps avec le secteur de ce qui était nécessaire, avec les agriculteurs, les associations - on a estimé qu'il fallait deux mois, voire deux mois et demi, pour mener à bien cette médiation. Pour l'enquête publique, c'est 45 jours, difficile de faire moins. Pour la consultation des commissions de conservation, quatre mois, c'est quasiment impossible de faire plus vite vu le nombre de commissions et le nombre de dossiers, 240. Si on allait plus vite, on aurait une réunion tous les soirs pour travailler sur une carte pendant quasiment deux mois. Ce n'est pas possible. Il était nécessaire de faire l'ensemble sur quatre mois.

Entre chaque étape, il y a le retour vers le forum et les administrations, les cartographes, qui doivent tenir compte des résultats de l'étape précédente. Donc, si on commence par la médiation socio-économique, que les agriculteurs modifient des choses et que c'est accepté, il faut pouvoir faire les corrections avant d'envoyer, de manière à ce que ce qui est soumis à l'enquête publique soit déjà concerté par les différents niveaux, les différents intervenants.

En conséquence, l'agenda retenu dans les grandes lignes est le suivant :

- production des cartes pour pour le 15 mars 2012 : l'équipe s'engage à ce que pour le 15 mars 2012, on ait déjà l'ensemble des cartes ; dès que nous aurons les premières, le forum y regardera déjà de manière à éventuellement, s'il y avait des remarques transversales qui s'appliquent à l'ensemble des cartes, que l'on puisse déjà le voir lors des première, deuxième et troisième cartes ;
- deuxième étape, la médiation socio-économique avec une clôture pour le 29 juin 2012 puisque l'on produit les cartes le 15 mars, le temps qu'elles soient visées par le forum, qu'elles partent en médiation et qu'on me laisse deux mois et demi à la médiation économique, cela nous amène à fin juin 2012 ;
- il faut ensuite le passage au gouvernement, la médiation se terminant le 29.

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

Non, parce qu'on n'arrivera pas à le faire avant le 21 juillet puisque, le 29 juin, c'est la fin de la médiation mais cela veut dire que le 29 juin, on reçoit 240 cartes avec les remarques des gens qui ont été consultés dans le cadre de la médiation et la modification des cartes ne peut pas se faire sur 15 jours. Ce sera donc pour le gouvernement de rentrée.

Concernant le début des enquêtes publiques, on a deux choix. On peut le faire tout de suite après le gouvernement de rentrée mais on se trouve alors en pleine campagne électorale, ce n'est sans doute pas l'idéal. Dès lors, ce qui a été discuté avec l'Union des Villes et Communes, c'est de lancer dans les communes vers le 15 novembre 2012, puisque les 15 premiers jours sont une procédure plus administrative. Ce sont les administrations communales qui vont lancer l'enquête sur le terrain, l'affichage, l'information relative à l'enquête publique et, ensuite, le 3 décembre 2012, on a l'installation des nouveaux conseils, des nouveaux collèges. Là, le dernier mois de l'enquête, ce sera la nouvelle équipe qui aura à recevoir les informations et à faire la synthèse et à prendre sa décision du collège comme lors de toute enquête publique. Cette date a été choisie pour ne pas perdre trop de temps en n'attendant pas la mise en place du nouveau collège, mais le faire juste avant pour qu'au minimum, le processus puisse être lancé. Cela nous amène à avoir, pour fin décembre-début janvier, la fin des enquêtes publiques.

Une fois que les enquêtes publiques sont terminées, c'est là que cela doit partir dans les commissions de conservation. J'ai évoqué les quatre mois, cela nous amène donc à fin avril 2013 pour les commissions de conservation.

Il reste alors l'adoption définitive par le gouvernement et la publication au *Moniteur belge*.

L'objectif est évidemment d'avoir fini l'ensemble pour que cela puisse entrer en application sur le terrain au 31 décembre 2013 ou au 1er janvier 2014.

Je pense qu'il est difficile de gagner du temps avant la fin des avis des commissions de conservation. En pratique, on leur laisse quatre mois mais elles vont sortir des résultats au fur et à mesure. Donc, après 15 jours, on aura déjà les premiers. Alors, à ce moment-là, soit on fait des adoptions provisoires, par paquets, par le gouvernement, soit on attend d'avoir reçu toutes les commissions pour faire les adoptions par le gouvernement. On verra comment les choses se passent à ce niveau.

C'est un calendrier que nous avons choisi de faire pour avancer avec les 240 dossiers en parallèle, mais des décalages vont se créer au fur et à mesure. Certains dossiers vont prendre du retard, parce que la médiation aura été plus compliquée et d'autres vont peut-être avancer beaucoup plus vite. L'idée est

qu'en tout cas, pour l'échéance de fin 2013, tout soit terminé.

Cela peut paraître long, mais on l'a retourné dans tous les sens, je pense que cela tient compte de tous les avis nécessaires : les commissions de concertation, bien évidemment, la médiation avec les agriculteurs, le forum, les corrections de cartes entre les différentes étapes.

L'avantage de ce calendrier est qu'il est approuvé par tout le monde. La seule remarque qui reste est celle de l'Union des Villes et Communes qui aurait préféré que nous lancions au début du mois décembre plutôt qu'au 15 novembre ; mais on verra, le problème ne se posera peut-être plus à ce moment-là. Il suffit d'un petit retard par rapport au reste.

Tous ceux qui ont déjà mené une enquête publique dans une commune savent qu'au début, quand on la reçoit, on la met en œuvre. Donc les dix premiers jours, le politique n'a pas à s'exprimer par rapport à cela, du moment qu'on a la certitude qu'on n'arrive pas avec une adoption qui serait prise entre les élections et les mises en place parce que là, on aurait dans certains cas des équipes qui ne seraient pas celles qui seront amenées à gérer la suite. Ce ne serait pas l'idéal. On doit éviter cette période-là et cela ne facilite évidemment pas l'organisation de l'agenda.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour le caractère complet de votre réponse. C'est la première fois qu'on a un agenda aussi complet. Maintenant, je ne vais pas dire que le dossier me ravit, que je suis contente, qu'il est bien géré ... De toute façon, c'est un dossier dont vous héritez.

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

Non, Monsieur le Ministre, avec tous les problèmes que ce dossier a déjà eu, le forum, le problème de l'administration, on ne va pas parler deux heures de tout cela, mais je peux vous en raconter. Maintenant, vous me donnez au moins le signal, avec un agenda précis, que vous maîtrisez le dossier. Je me réjouis de voir comment le dossier va évoluer.

Maintenant, comme je l'ai dit d'emblée, je ne vais pas dire que c'est un dossier qui a été bien mené. Non, je ne le pense pas du tout. Je pense que c'est un dossier qui a été chaotique, malmené et dans lequel il y a eu beaucoup de couacs. Maintenant, il va peut-être se rattraper, mais c'est vrai que le laps de temps reste assez long et je pensais que cela irait plus vite. Mais bon, je n'ai jamais été très patiente, ce n'est pas une de mes grandes qualités. Nous verrons comment va se dérouler ceci.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Entre-temps, nous aurons aussi à adopter une série de décisions.

Ce qui a aussi été convenu avec les membres du forum, c'est qu'on mette en place un mécanisme permettant de revoir les arrêtés après la fin de la procédure de manière plus souple. En effet, en avançant avec 244 cartes, 240 arrêtés de désignation, on peut difficilement imaginer qu'il n'y aura aucun couac, aucun petit problème, et cætera.

Le fait d'avoir ensuite une procédure souple, pour corriger, calme aussi un peu tout le monde en disant que si on fait l'une ou l'autre erreur, on pourra encore, début 2014, faire une correction avec une procédure raccourcie.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Ce que vous venez de dire est important parce que, malgré tout, vous avez la concertation, vous venez de l'annoncer, il y aura l'enquête publique, mais ce sont toutes des démarches qui donnent à chacun la possibilité d'exprimer. Je n'ai pas dit qu'on devait tenir compte de tout parce que ce n'est pas non plus un objectif - le politique a le droit de décider aussi et a le droit d'arrêter certaines choses - mais je pense que sur base de certaines choses fondées, vous allez pouvoir aussi, comme vous venez de le dire, voir et cela est important.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je souhaiterais transformer en question écrite ma question orale sur « le nourrissage des sangliers ». En effet, j'ai d'autres questions à poser à M. le Ministre Henry.

Mme la Présidente. – Nous prenons note de votre demande. Toutefois, après vérification dans le règlement, si le parlementaire a le droit de transformer sa question en question écrite parce qu'il doit être dans une autre commission, il doit malgré tout - et je ne dis pas que le règlement est facile et correct - l'annoncer dès le début de la commission.

Votre question est dès lors retirée. Je suppose qu'elle sera redéposée dès demain.

Merci pour votre compréhension.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA

NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« UN PARASITE DE MOUCHE TUEUR D'ABEILLES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « un parasite de mouche tueur d'abeilles ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, une étude américaine récente a détecté un parasite de mouche, cela ne s'invente pas, *Apocephalus borealis*, qui conduit les abeilles domestiques à quitter leur ruche, les désoriente et provoque leur mort. Ce parasite serait présent dans bon nombre de ruches nord américaines.

D'autres analyses ont montré que les abeilles et les mouches étaient aussi souvent infectées par un virus qui déforme les ailes et par le champignon microscopique *Nosema ceranæ*. Si la responsabilité de ces deux facteurs a été pointée du doigt comme causes potentielles de l'abandon des ruches, il serait temps, soulignent les auteurs de cette dernière recherche, d'étudier comment le parasite de la mouche *Apocephalus* pourrait aussi jouer un rôle dans ce phénomène.

Monsieur le Ministre, ce parasite est-il présent en Wallonie ? Les causes de disparition évoquées par ces chercheurs sont-elles limitées à l'Amérique du nord ou sont-elles des pistes d'explication du problème que nous vivons chez nous ?

D'une manière générale, comment se passe l'implémentation du plan Maya en Wallonie ? Ce ne sont que les abeilles, ce ne sont pas les Aztèques revenus parmi nous. Constate-t-on déjà ses effets ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je m'attacherai surtout à la deuxième partie de la question puisqu'*Apocephalus borealis* n'est présent que sur le continent américain et ne représente donc pas un danger immédiat chez nous.

En outre, les échanges commerciaux portant sur les abeilles étant interdits entre l'Union européenne et le continent américain, aucune mesure particulière de vigilance n'est à envisager.

En ce qui concerne le champignon unicellulaire parasite *Nosema ceranæ*, il est présent à l'état lattent sous forme de spores dans de nombreux ruchers, mais aucun cas de nosemose aiguë n'a été relevée en Wallonie au cours de la dernière décennie.

Les virus font quant à eux partie, avec les contaminants et les pesticides, des deux causes majeures qui pourraient expliquer le phénomène de disparition partielle ou complète de colonies, cela veut dire des ruches désertées par les abeilles.

Un projet de recherche a été inscrit dans le plan Maya avec objectif de réaliser des analyses virales et de contaminants sur différentes matrices, abeilles, pollen et miel provenant de ruchers wallons. Ce projet porté conjointement par le centre de Gembloux, par le CARI, a débuté en avril 2011 et devrait livrer ses résultats en janvier 2013. Une soixantaine de ruchers, 300 ruches ont été échantillonnées à titre conservatoire avant l'hiver. Les échantillons correspondant aux ruches présentant des problèmes à la sortie de l'hiver seront analysés au regard des virus et des contaminants.

Je pense qu'on aura vraiment une bonne mesure de la situation en Wallonie, à la fois sur le nombre de ruchers qui n'évoluent pas bien, puis surtout sur le type de contaminants qu'on va y retrouver.

Le bilan 2011 du plan Maya est remarquable en termes de réalisation concrète sur le terrain, puisque 165 communes y ont adhéré et nous recevons encore de nouvelles demandes.

Grâce à ce plan, partout en Wallonie, notre biodiversité s'est enrichie de 23 hectares de prés fleuris, 2 274 arbres mellifères haute tige, 1 316 arbres fruitiers, 14 km de haie mellifère. Au total, ce sont 259 200 euros de subsides qui ont été attribués aux communes Maya pour ces plantations.

Les communes ont également réalisé de nombreuses publications et actions de communication qui amèneront les particuliers à embrayer sur l'objectif.

La semaine de l'arbre consacrée aux espèces mellifères a également permis la distribution de 120 000 arbustes mellifères au public.

Dans le cadre du plan communal de développement de la nature, 40 communes ont reçu des subsides pour un montant total de 86 545 euros et réalisé des actions très variées, comme l'organisation d'une semaine ou d'un week-end de sensibilisation, la réalisation de documents didactiques, des animations pédagogiques dans les écoles, la réalisation et le placement de panneaux didactiques, la création de ruchers ou hôtels à insectes, soutien aux apiculteurs via la mise à

disposition de terrain, distribution de graines de prairies fleuries aux particuliers.

En ce qui concerne le soutien aux jeunes apiculteurs, la région intervient à concurrence de 100 euros dans l'achat d'une ruche à toute personne s'inscrivant à un cours d'apiculture. Les élèves repartiront du cours avec leur ruche s'ils obtiennent leur diplôme.

Le premier bilan indique que l'action démarre très fort puisque ce sont 486 ruches qui ont été commandées pour la première année par 25 ruchers écoles. C'est une action qui fonctionne vraiment très bien.

Il peut déjà être établi que l'action suscite un véritable appel d'air vers les ruchers écoles. Elle est en outre riche d'enseignement divers sur la structure du monde apicole wallon.

Je pense que c'est un excellent programme, le plan Maya, dont j'hérite et que je compte bien poursuivre et développer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les différentes réponses apportées.

Évidemment, je me réjouis avec vous des résultats du plan Maya et souligne en tout cas l'intérêt pour le développement de la biodiversité en Wallonie.

Avec vous, je prends acte des différentes actions de sensibilisation qui sont menées à travers les PCDN. Je pense aussi que c'est une matière très didactique, pédagogique qui intéresse fortement nos écoles et que l'appel d'air qui a été lancé, les subsides qui ont été prodigués permettent en tout cas une belle valorisation de cette matière. Je sens que vous allez poursuivre dans cette direction.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CAMPAGNE D'ARRACHAGE DE LA BERCE DU CAUCASE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la campagne d'arrachage de la berce du Caucase ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, où en est le plan de gestion de la berce du Caucase initié par votre prédécesseur ?

D'après les objectifs présentés précédemment en cette commission, l'inventaire des zones infectées devrait être finalisé et on pourrait bientôt lancer une campagne d'arrachage de cette plante invasive. Est-ce exact ? Cette campagne pourra-t-elle débuter en ce printemps ? Combien de temps durera-t-elle ? Quel en sera le coût ? Les propriétaires ayant plantés des berces du Caucase seront-ils invités à participer aux frais d'enlèvement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, l'inventaire est finalisé sous la supervision de la cellule espèces invasives de mon administration.

Des actions ont déjà été initiées pour lutter contre la plupart des populations durant l'été 2011, souvent en partenariat étroit avec les contrats de rivière.

L'administration a estimé que le coût de la lutte contre la berce serait de 465 000 euros, tous propriétaires confondus.

Sur les zones dont la région a la gestion, cours d'eau navigables, cours d'eau non navigables de première catégorie, la lutte se fera sur les budgets consacrés aux travaux d'entretien. Par ailleurs, nous avons prévu 100 000 euros au budget 2012 pour aider les communes et provinces.

Chaque propriétaire ou gestionnaire de terrain est invité à assurer la lutte contre la plante sur le terrain dont il a la responsabilité. Cet effort devra être maintenu durant cinq années au moins afin d'épuiser progressivement la banque de graines contenue dans le sol.

Un bilan de l'inventaire et des mesures de gestion mises en œuvre à l'échelle de la Wallonie sera présenté lors de la journée d'information technique qui se tiendra au moulin de Beez en date du 9 mars prochain.

Là, on fera le bilan, l'évaluation de l'ensemble des mesures prises jusqu'ici.

Pour votre information, le plan d'action et la cartographie dynamique des populations de berces sont, par ailleurs, disponibles sur le site wallonie.be/berce. Donc là, vous avez vraiment

l'évolution avec chaque fois les zones qui sont connues et traitées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – À question simple, réponse claire, précise et structurée. Merci, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « COMMENT CONJUGUER PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET ISOLATION ? »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « Comment conjuguer préservation du patrimoine et isolation ? ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Wallonie recèle bien des trésors en matière de patrimoine architectural et on peut en être fier. Malheureusement, bon nombre de ces monuments sont extrêmement énergivores et cela principalement en raison de la faible qualité de leur isolation.

Cette difficulté d'isoler correctement les bâtiments classés peut être due, par exemple, à la difficulté, voire l'impossibilité, de remplacer ou de doubler des châssis au profil complexe, comme c'est le cas pour l'Art nouveau, soit, dans certains cas, à une certaine rigidité des autorités administratives chargées de remettre un avis sur les options architecturales qui seront appliquées dans le cadre d'une restauration.

Nous connaissons tous aujourd'hui l'important besoin d'améliorer l'isolation de notre bâti en Wallonie. Dès lors, comment votre administration articule-t-elle ce défi avec celui de respecter et de valoriser notre patrimoine ? Les agents en charge du suivi de ces dossiers à l'administration sont-ils particulièrement formés sur ce point ? Dans la mesure où l'administration du patrimoine préconise une restauration intégrée, c'est-à-dire dans la plupart des cas une réaffectation, tient-on suffisamment compte de cet aspect au niveau des options architecturales finalement retenues ? En bref, tient-on effectivement compte de la future affectation des monuments et donc du besoin d'améliorer leur isolation ?

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, comme vous l'avez rappelé, la Wallonie compte de nombreux trésors en matière de patrimoine architectural. Certains de ces monuments - et non pas bon nombre comme vous l'affirmez - sont énergivores.

Mais contrairement aux idées reçues, la logique constructive des bâtiments anciens n'est pas du tout énergivore . Cette logique tient compte des paramètres suivants :

- le lieu d'implantation, choisi et raisonné, tenant compte de l'orientation du soleil et des vents dominants ;
- les matériaux de construction utilisés, disponibles sur place et ne nécessitant pas de transport énergivore ;
- le plan des bâtiments, simple et rationnel, avec foyer ou cheminée centrale ;
- le choix des matériaux, tenant compte de leur isolation thermique naturelle et des qualités de régulation hygrométrique ;
- le nombre de fenêtres, limité, et leurs dimensions calculées pour réduire les déperditions thermiques en hiver ;
- les murs épais, donc isolants, principalement dans les régions riches en carrières de pierres.

De plus, isoler un bâtiment ne se limite pas à remplacer des châssis anciens par de nouveaux châssis à double vitrage. Un audit énergétique de l'ensemble d'un bâtiment permet de déterminer ses faiblesses.

La Direction de la Restauration applique, depuis maintenant plus de deux ans, des directives en matière d'amélioration des performances énergétiques des châssis, dans le souci de rencontrer un équilibre entre valeurs patrimoniales et amélioration des performances énergétiques des monuments classés.

Une série de solutions techniques peuvent ainsi être apportées pour des châssis anciens, tout en améliorant leurs performances énergétiques. Citons par exemple le placement d'un double châssis, l'application de joints d'étanchéité améliorés avec défonçage léger réalisé sur place, le remplacement du simple vitrage par un vitrage à haute performance énergétique, le placement de survitrages, et cætera.

Toutes ces interventions peuvent bénéficier de subsides du taux classique de 60 % jusqu'au taux de 95 %, lorsqu'il s'agit d'un bien repris au patrimoine exceptionnel.

Vous avez fait allusion à des dossiers qui duraient parfois très longtemps. J'en ai identifié un qui avait duré sept ans et j'ai vu le responsable de l'administration sur ce dossier et je lui ai demandé de refaire l'histoire de ce dossier depuis sept ans pour que nous puissions l'utiliser comme mauvais exemple et voir ensemble quels ont été les problèmes et à quel moment. L'a-t-on repoussé parce qu'on n'avait pas d'argent ? Est-il resté longtemps dans une administration ou a-t-il fait l'objet d'un traitement particulier ? Il faut en tout faire sur quelques dossiers très longs une étude de cas qui permettra de voir comment améliorer les choses. Ce n'est pas acceptable que, lorsque quelqu'un hérite, achète ou acquiert un bâtiment classé et qu'il veut l'améliorer, notamment en matière énergétique, il y ait de pareils délais qui l'empêchent de faire des travaux. En effet, il ne suffit pas d'avoir le subside, il faut avoir aussi l'autorisation de faire les choses en matière de patrimoine.

En ce qui concerne la formation des agents en charge du suivi de ces dossiers, une formation obligatoire de tous les architectes et ingénieurs architectes de la Direction de la restauration, sur le thème « patrimoine et énergie », s'est tenue pendant une semaine complète en novembre 2011.

De plus, la Direction de la Restauration participe activement à tous les colloques et conférences sur ce sujet. Elle mène également une réflexion sur le thème « bâti ancien durable par définition », dans le but d'informer les propriétaires des qualités inhérentes du bâti ancien en matière d'économie d'énergie. Il y a parfois un potentiel existant dans ces bâtiments de par la manière dont ils ont été construits et les matériaux qui ont été utilisés.

Enfin, il est évident que la Direction de la Restauration profite de projets de réaffectation d'un bien et même de simple restauration pour appliquer toutes ces mesures de renforcement de la performance énergétique aux biens classés.

Je conclurai en vous disant qu'il est important que le patrimoine ne se tienne pas à l'écart des défis énergétiques que connaît notre société d'autant plus qu'on a évoqué tout à l'heure une certaine nécessité de faire évoluer aussi ces lieux vers des usages parfois un peu différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. On sait que ces usages nécessiteront peut-être aussi d'aller vers des températures permettant d'accueillir du public plus souvent. Par conséquent, si les conditions sont mauvaises on va avoir des consommations énergétiques qui vont devoir être importantes. Une nouvelle affectation pour des lieux classés implique aussi de repenser à la manière dont ils sont isolés et la manière dont on les chauffe.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael, même si j'ai des difficultés à ne pas ajouter quelques considérations vu que c'est mon métier.

M. Senesael (PS). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour la qualité de sa réponse, d'une part et, d'autre part, pour la vigilance accrue qu'il mettra à analyser quelques dossiers emblématiques et celui en particulier dont il nous a parlé. Je pense que c'est une méthode qui peut être productive dans le sens où on repère les éléments qui ont été des facteurs de retard dans la mise en chantier ou en œuvre du dossier pour voir comment on peut y remédier de manière la plus opportune et la plus concrète possible.

Mme la Présidente. – Votre intervention clôt les travaux de notre commission. Je remercie toutes et tous de leur présence et de leur participation et vous souhaite un bon retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 04 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne Barzin, MR

M. Yves Binon, MR

M. Marc Bolland, PS

M. Willy Borsus, MR

M. Frédéric Bovesse, Médiateur de la Région wallonne

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

M. Patrick Dupriez, Ecolo

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

Mme Savine Moucheron, cdH

Mme Florine Pary-Mille, MR

M. Maxime Prévot, cdH

Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

M. Daniel Senesael, PS

Mme Christine Servaes, cdH

M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
AIDA	Aide à l'investissement pour le développement de l'agriculture
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association sans but lucratif
BBB	Blanc-Bleu Belge
BEI	Banque européenne d'investissement
CAI	Comité d'acquisition d'immeubles
CARI	Centre apicole de recherche et d'information
CE	Communauté européenne
CPDT	Commission permanente du développement territorial
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
DEI	Demandeur d'emploi inoccupé
DEMNA	Département de l'Étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO3	Direction générale opérationnelle des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO	Direction générale opérationnelle
DGT1	Direction générale transversale Personnel et Affaires générales
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DPU	Droits à paiement unique
FIA	Fonds d'investissement agricole
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
GRACQ	Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens (ASBL)
HTVA	Hors taxe sur la valeur ajoutée
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière (ASBL)
ISA	Aide à l'investissement dans le secteur agricole
ISO	International Standards Organisation (organisation internationale de normalisation)
LIFE	Instrument financier pour l'environnement
ORES	Opérateur des réseaux de gaz et d'électricité
PAC	Politique agricole commune
PCDN	Plan communal de développement de la nature
PEREX	Permanence d'exploitation des réseaux
P.M.E.	Petites et moyennes entreprises
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAU	surface agricole utile
sms	Short message system
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures

SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
TVAC	Taxe sur la valeur ajoutée comprise
UCL	Université catholique de Louvain
ULg	Université de Liège (Liège-Gembloux-Arlon)
VAP	Voitures à plusieurs